

HORS
COLLECTION



MARS 2019

Diagnostiques pour le schéma régional de développement du sport en Provence - Alpes - Côte d'Azur

Schéma piloté par la DRDJSCS



L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

D E S S A V O I R S P O U R L ' A C T I O N



ÉDITO ORM

Depuis près de vingt ans, l'ORM accompagne la DRDJSCS dans le cadre de la mission d'observation des métiers de l'Animation et du Sport. Cette mission est très complète, allant de la rédaction d'outils statistiques (tels que les *Chiffres-clés jeunesse et sport* ou les *Panorama emploi-formation*) ou d'études thématiques sur les métiers des sports de nature à des outils plus opérationnels comme la publication d'un bilan sur les freins à l'apprentissage dans les secteurs de l'Animation et du Sport.

Ces dernières années, la mission d'observation des métiers de l'Animation et du Sport a beaucoup évolué, donnant lieu à une collaboration de plus en plus étroite. Le travail confié à l'ORM dans le cadre de l'élaboration du schéma de développement du sport illustre le solide partenariat et la confiance mutuelle entre nos deux structures.

En effet, la DRDJSCS et l'ORM ont construit ensemble la démarche d'élaboration du schéma et l'organisation des rencontres partenariales. Puis la DRDJSCS a confié à l'ORM la rédaction des diagnostics soumis à approbation pour qu'ils soient partagés par l'ensemble des acteurs, la coordination et la co-animation des ateliers thématiques, la rédaction des comptes rendus des ateliers et la synthèse de l'élaboration du schéma.

Ce document, aujourd'hui cadre de référence commun à l'ensemble des acteurs, est l'aboutissement d'un travail enrichissant et stimulant pour l'ORM.

Philippe Cottet

Président de l'Observatoire régional des métiers

Directeur de publication

Philippe Cottet

Réalisation

Anne-Sophie Dumortier (ORM)
avec la collaboration et les
conseils de Michel Leroux
(DRDJSCS PACA)

Conception graphique, PAO

Gaël Martinez

ÉDITO DRDJSCS

L'attribution de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 à Paris sur la base d'un dossier de candidature qui priorisait les enjeux sociétaux et la notion d'héritage a mis en valeur les multiples implications du sport dans des domaines aussi variés que l'éducation, la citoyenneté, la santé, le développement économique, l'attractivité territoriale, l'emploi ou encore l'innovation.

À chacune de ces thématiques correspond l'engagement d'une pluralité d'acteurs dont certains sont identifiés de longue date – le mouvement sportif, l'État, les collectivités territoriales – et d'autres prennent une importance croissante ou plus visible tels que les entreprises ou les universités.

Dans ce contexte foisonnant, le ministère chargé des sports a initié, dès 2015, une démarche d'élaboration de schémas de développement du sport en région afin de poser des diagnostics sur l'état des pratiques sportives, d'identifier des orientations prioritaires et surtout de créer les conditions d'une rencontre des acteurs et d'un meilleur partage des objectifs, des compétences et des ressources.

La réflexion conduite depuis sur une nouvelle gouvernance du sport, plus ouverte et plus collégiale, se situe dans la continuité de cette impulsion initiale.

En Provence - Alpes - Côte d'Azur, région où le sport occupe une place de premier rang (voir indicateurs chiffrés), l'État a su susciter une forte mobilisation (150 participants) autour d'une réflexion visant à :

- mettre en évidence l'impact du sport en région ;
- accompagner les politiques sportives à l'échelle territoriale ;
- favoriser la mise en cohérence des interventions des acteurs du sport ;
- guider les acteurs dans l'adaptation de leurs modes d'intervention aux besoins du public ;
- favoriser l'émergence de stratégies territoriales.

Le document qui vous est proposé aujourd'hui rend compte de cette démarche participative et vise à partager des diagnostics comme des axes de réflexion. Il se veut être un premier cadre de référence commun à l'ensemble des acteurs et un jalon dans l'élaboration de cette nouvelle gouvernance du sport.

Je remercie très sincèrement l'ensemble des personnes de tous horizons qui ont participé à ce travail et ont permis de mieux connaître la réalité du sport aujourd'hui dans notre région afin de mieux le développer demain.

Jean-Philippe Berlemont

Directeur régional et départemental de la jeunesse,
des sports et la cohésion sociale de Provence - Alpes - Côte d'Azur

SOMMAIRE

INTRODUCTION	6
01. CONTEXTE RÉGIONAL DE PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR	9
1. Les spécificités sociodémographiques.....	9
2. Le contexte géographique favorable.....	12
3. Les spécificités économiques.....	13
02. LE SPORT DE HAUT NIVEAU	15
1. Le diagnostic régional.....	16
2. La synthèse des débats de l'atelier.....	19
3. Les propositions d'actions qui se dégagent des échanges.....	20
03. UNE OFFRE DE PRATIQUE SPORTIVE S'OUVRANT À LA DIVERSITÉ DES PUBLICS	21
1. Le diagnostic régional.....	22
2. La synthèse des débats de l'atelier.....	25
3. Les propositions d'actions qui se dégagent des échanges.....	26
04. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LE TOURISME SPORTIF	27
1. Le diagnostic régional.....	28
2. La synthèse des débats de l'atelier.....	33
3. Les propositions d'actions qui se dégagent des échanges.....	34
05. L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	35
1. Le diagnostic régional.....	36
2. La synthèse des débats de l'atelier.....	42
3. Les propositions d'actions qui se dégagent des échanges.....	43
06. L'EMPLOI ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE DES PROFESSIONNELS DU SPORT	44
1. Le diagnostic régional.....	45
2. La synthèse des débats de l'atelier.....	49
3. Les propositions d'actions qui se dégagent des échanges.....	50
GLOSSAIRE	51

INTRODUCTION

QU'EST-CE QUE LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ?

La loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n'a pas clarifié le rôle des collectivités locales dans le champ du sport.

En l'absence de répartition des compétences dans ce domaine et de « chef de file », chaque collectivité est libre d'intervenir ou non dans la construction des équipements sportifs, dans le subventionnement des clubs ou le financement d'événements sportifs.

Dans ce contexte, l'efficacité et la cohérence de l'action publique impliquent l'élaboration de nouveaux outils au service d'une gouvernance partagée. Les schémas de développement du sport en région, initiés par le ministère chargé des sports, répondent très directement à cette préoccupation : établir un diagnostic partagé des pratiques sportives sur le territoire et, autant que possible, définir des orientations communes aux différents acteurs du sport.

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU SCHÉMA EN PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

L'élaboration du schéma du sport en Provence - Alpes - Côte d'Azur a donc consisté en un double exercice : celui du diagnostic partagé, d'une part, et celui de la démarche prospective d'autre part, débouchant sur des préconisations. Celles-ci résultent des conclusions issues des échanges, débats et arbitrages entre les participants des ateliers thématiques.

Plus qu'un simple diagnostic, ce schéma constitue un réel outil d'aide à la décision. En effet, les acteurs du sport en Provence - Alpes - Côte d'Azur ont été invités à échanger et à construire ensemble dans le cadre d'ateliers de concertation, autour des cinq thématiques identifiées par l'équipe projet.

• Une équipe projet

Une équipe projet DRDJSCS-ORM, constituée plus précisément des pôles Sport, Observation et statistique, Formation-professionnalisation de la DRDJSCS et de l'ORM, qui s'est réunie une vingtaine de fois pour définir la démarche d'élaboration du schéma, organiser les ateliers et déterminer les listes des participants.

• Dix rencontres partenariales :

Cinq ateliers thématiques se réunissant à deux reprises entre septembre et novembre 2017. Ces rencontres, réunissant **plus de 150 participants de 40 organismes différents**, ont permis la rédaction de quatre diagnostics partagés et ont donné lieu à la proposition de 42 actions dont 12 actions prioritaires sur les trois années à venir.

CALENDRIER DE L'ÉLABORATION DU SCHÉMA, EN 2017



LES CINQ PROBLÉMATIQUES IDENTIFIÉES PAR L'ÉQUIPE PROJET ET LE COMITÉ DE PILOTAGE

THÉMATIQUE 1 Le sport de haut niveau

Provence - Alpes - Côte d'Azur est une grande région d'excellence sportive, de par la richesse de ses structures d'entraînement et sa forte population de sportifs de haut niveau (SHN).

Le sport de haut niveau vit de la multiplicité de ses soutiens. Il peut en résulter une certaine fragilité et un manque de lisibilité.

- Comment permettre aux sportifs de haut niveau d'accéder plus aisément et rapidement au marché du travail et à une bonne reconversion professionnelle ?
- Quel soutien des acteurs autres que l'État (aux structures et aux sportifs) ?
- Quel soutien aux familles pour assurer la conduite du projet et le parcours du sportif listé (prise en charge des frais d'hébergement notamment) ?

THÉMATIQUE 2 L'offre de pratique sportive s'ouvrant à la diversité des publics

On observe une évolution de la pratique sportive, celle-ci s'ouvrant à la diversité des publics (sport fédéral, sport socio-éducatif, sport scolaire, sport en entreprise, sport santé, sport loisirs, etc.).

- Comment accompagner cette évolution tout en promouvant les valeurs de la République et la laïcité ?
- Comment rendre accessible cette diversité de pratiques sportives aux personnes qui en sont éloignées à ce jour, en toute sécurité ?
- Quelle place peuvent prendre le mouvement sportif et les autres intervenants dans cette démarche ?
- Comment développer une pratique éco-responsable ?

THÉMATIQUE 3 Le développement économique et le tourisme sportif

La région est très attractive en matière de tourisme sportif. Il est ainsi possible d'associer les activités estivales aux sports d'hiver.

La saisonnalité des activités est moins marquée que dans la plupart des autres régions car le climat permet d'étaler certaines pratiques sportives sur presque toute l'année (voile, plongée) et de développer des activités d'inter-saison, des manifestations sportives pour attirer de nouveaux pratiquants.

- Quel aménagement éco-responsable des territoires pour l'attractivité sportive et la sécurité des touristes ?
- Quelle complémentarité des professionnels pour développer les territoires, pour créer une dynamique territoriale ?
- Quels modes d'innovation et de communication développer ?
- Quel impact du sport professionnel sur les territoires ?

THÉMATIQUE 4 L'aménagement des territoires et les équipements sportifs

L'accès aux sports pour tous, même pour les habitants des territoires les plus reculés ou des zones urbaines en difficulté, constitue une grande priorité.

- Comment faciliter l'accès à un parc d'équipements répondant aux besoins des usagers (rapidité, accès, créneaux, disponibilité...) ?
- Comment rendre les équipements sportifs facilement accessibles et adaptés aux personnes handicapées ?
- Comment optimiser le maillage territorial des équipements sportifs ?

THÉMATIQUE 5 L'emploi et la formation tout au long de la vie des professionnels du sport

Le secteur sportif, historiquement encadré par les bénévoles, s'est fortement professionnalisé. L'emploi sportif s'est aussi développé dans divers secteurs marchands et non marchands (secteur associatif fédéral ou non fédéral, éducation, hôtellerie-restauration, tourisme, secteurs sanitaire et social, etc.).

Les politiques d'aide à l'emploi ont sensiblement boosté ce développement d'emplois ainsi que le statut d'auto-entrepreneur.

Dans certains secteurs, le maintien des emplois passe par la multiactivité et pour les autres par la polyvalence interne.

- Quelle évolution de l'emploi sportif ?
- Quelles nouvelles formes d'emploi ?
- Quelle insertion des jeunes dans les métiers du sport ?
- Quelles possibilités de reconversion ?
- Quelles formations pour les jeunes et pour les professionnels en activité (la formation tout au long de la vie) ?
- Quelle offre de formations pour suivre l'évolution du métier ?
- Comment former les intervenants (professionnels et bénévoles) sur le développement durable pour qu'ils sensibilisent les pratiquants ? (idem pour la sécurité de la pratique sportive).



01

CONTEXTE RÉGIONAL DE PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

L'ESSENTIEL

- 5 008 000 habitants en région en 2018
- Une population plus âgée que la moyenne nationale
→ 21,5 % de 65 ans et plus, contre 18,5 % en France
- Davantage de personnes dépourvues de diplômes
→ 22,6 % de non-diplômés en région contre 21,4 % en France
- Des indices de précarité et de pauvreté plus élevés qu'en France, et contrastés selon les départements
→ La part des bénéficiaires de minima sociaux atteint 27,1 % contre 22,8 % au niveau national
- Plus d'un quart du territoire régional occupé par les parcs naturels nationaux et régionaux
→ 4 parcs nationaux et 8 parcs régionaux
- Une économie avant tout tournée vers les services
→ Un poids plus élevé des services marchands et non marchands dans l'emploi régional (respectivement 50 % et 34 %), et une sous-représentation des emplois industriels (8 %)
- Un chômage toujours plus important en région
→ Un taux de chômage de 10,6 %, contre 8,8 % en France métropolitaine
- Le statut non salarié plus fréquent en région
→ 14,6 % d'emplois non salariés contre 11,9 % en France

1. LES SPÉCIFICITÉS SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Démographie

POPULATION



5 007 977
habitants
52,1 % de femmes

LES MOINS DE 15 ANS



17,1 %
18,3 % en France
métropolitaine

LES MOINS DE 25 ANS



11,1 %
11,8 % en France
métropolitaine

LES 65 ANS ET PLUS

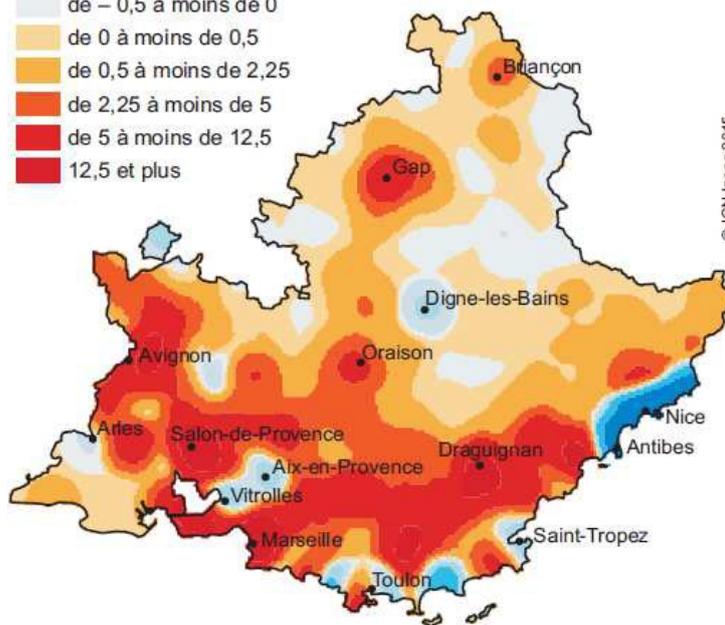
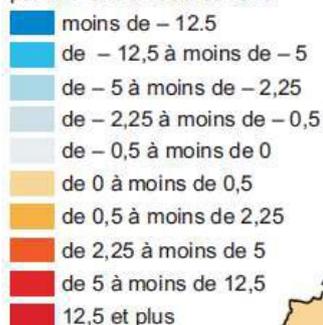


21,5 %
18,6 % en France
métropolitaine

Source : Insee - Estimations de population, résultats provisoires arrêtés en 2018 - Traitement ORM.

CARTE 1 ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE EN RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Variation du nombre d'habitants par km² entre 2008 et 2013



© IGN-Insee 2015

Source : Insee - RPLR 2012-2016, millésimé 2014.

• **Moins de jeunes et plus de seniors**

TABEAU 1 RÉPARTITION DE LA POPULATION RÉGIONALE PAR TRANCHE D'ÂGE

	Région en 2018	Évolution 2003-2018	France métropolitaine en 2018	Évolution 2003-2018
De 0 à 19 ans	22,6 %	- 1,3 point	24,1 %	- 1 point
De 20 à 39 ans	22,4 %	- 3,1 points	23,8 %	- 3,5 points
De 40 à 59 ans	26,2 %	- 0,7 point	26,2 %	- 0,7 point
De 60 à 74 ans	17,9 %	+ 3,3 points	16,6 %	+ 3,7 points
75 ans et plus	10,8 %	+ 1,7 point	9,3 %	+ 1,6 point
Total	100 %		100 %	

Source : Insee - Estimations de population, résultats provisoires arrêtés en 2018 - Traitement ORM.

Note de lecture : en région, les personnes de 75 ans et plus représentent 10,8 % de la population, soit 1,7 point de plus depuis 2003.

Population non scolarisée de 15 à 64 ans selon le diplôme le plus élevé

- Aucun diplôme : 22,6 % (21,4 % en France métropolitaine)
- Niveau CAP ou BEP : 24,4 % (26,1 % en France métropolitaine)
- Niveau bac : 19,6 % (18,9 % en France métropolitaine)
- Diplômés du supérieur : 33,4 % (33,6 % en France métropolitaine)

• Une cohabitation entre territoires ruraux et territoires très urbanisés avec des situations économiques et sociales très différentes

TABLEAU 2 RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DE LA POPULATION

	Population	Répartition	Densité (hab. au km ²)
Alpes-de-Haute-Provence	161 588	3 %	23,3
Hautes-Alpes	139 883	3 %	25,2
Alpes-Maritimes	1 083 312	22 %	252,0
Bouches-du-Rhône	2 006 069	40 %	394,3
Var	1 038 212	21 %	173,8
Vaucluse	554 374	11 %	155,4
Région	4 983 438	100 %	158,0

Source : Insee - Recensement de la population 2012-2016, millésimé 2014 - Traitement ORM.

• Des indices de pauvreté et de précarité contrastés d'un département à l'autre

TABLEAU 3 INDICES DE PAUVRETÉ PAR DÉPARTEMENT

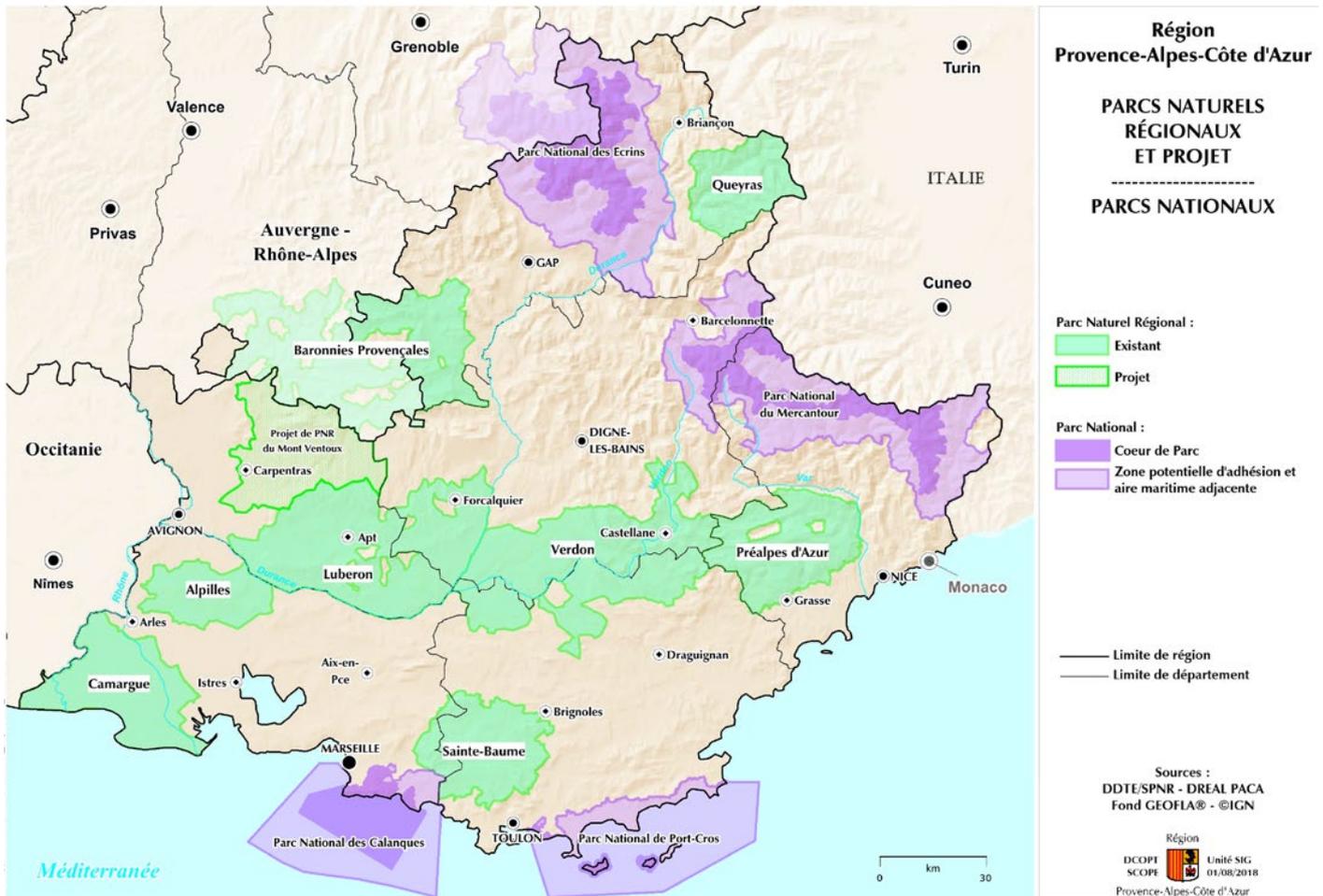
	Niveau de vie des ménages	Taux de pauvreté monétaire des ménages	Part de bénéficiaires des minima sociaux
Alpes-de-Haute-Provence	18 658 €	13,1 %	22,6 %
Hautes-Alpes	18 849 €	12,9 %	18,2 %
Alpes-Maritimes	20 162 €	11,6 %	25,4 %
Bouches-du-Rhône	19 425 €	12,3 %	30,6 %
Var	19 611 €	9,9 %	24,7 %
Vaucluse	18 007 €	13,6 %	24,1 %
Région	19 406 €	11,7 %	27,1 %
France métropolitaine	19 786 €	10,2 %	22,8 %

Source : DRD/JSCS PACA, Chiffres clés 2018 - Traitement ORM.

2. LE CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE FAVORABLE

- Plus d'un quart du territoire régional occupé par les parcs naturels nationaux et régionaux

CARTE 2 PARCS NATIONAUX ET RÉGIONAUX DE LA RÉGION



La région c'est :

- 4 parcs nationaux : les Écrins, le Mercantour, Port-Cros, les Calanques
- 8 parcs régionaux : Camargue, Lubéron, Queyras, Verdon, Alpilles, Préalpes, Baronnies provençales, Sainte-Baume (et en projet celui du mont Ventoux).

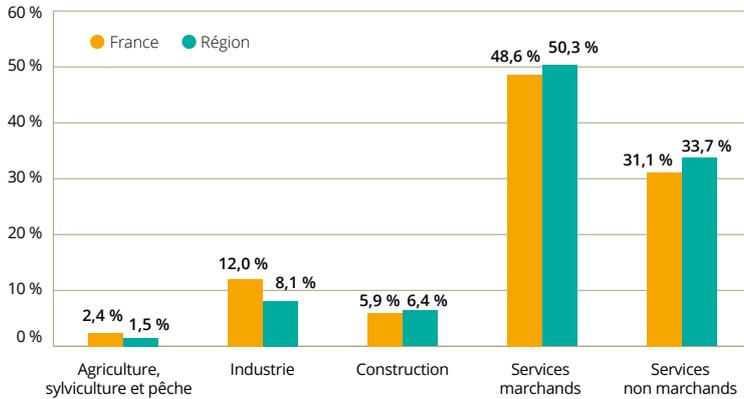
Le littoral régional c'est :

- 1 000 km de côtes
- 65 communes littorales et trois métropoles littorales
- 70 % de la population concentrée sur 25 km de bande côtière
- 53 % du littoral régional terrestre et marin protégé
- 350 sites de baignade
- 135 ports de plaisance et de pêche
- 450 associations et clubs nautiques
- 3,5 millions de passagers ferries
- 2,54 millions de croisiéristes en 2016

Source : Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur.

3. LES SPÉCIFICITÉS ÉCONOMIQUES

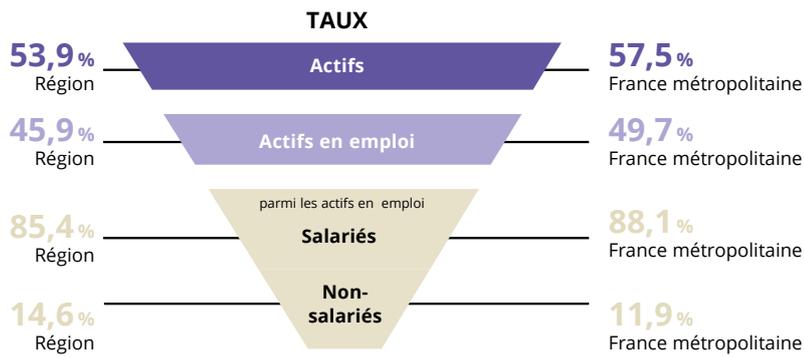
GRAPHIQUE 1 RÉPARTITION DE L'EMPLOI RÉGIONAL PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



Source : Insee – Recensement de la population 2013-2017, millésimé 2015 – Traitement Direccte Provence - Alpes - Côte d'Azur et ORM.

Marché du travail

pour la région **10,6%** **TAUX DE CHÔMAGE** **8,8%** pour France métropolitaine



Source : Direccte Provence - Alpes - Côte d'Azur – Chiffres-clés 2017 – Traitement ORM.

Emplois aidés (secteurs marchand et non marchand)

- contrats d'apprentissage : 20 760, soit + 2,2 % en plus sur un an (+ 2,5 % en France)
- emplois d'avenir : 2 893 personnes, soit – 48,8 % en un an (– 48,3 % en France)
- CUI-CAE : 2 529 personnes, soit – 32,2 % en un an (– 26,6 % en France)

Source : Direccte Provence - Alpes - Côte d'Azur – Chiffres-clés 2017 – Traitement ORM.

02

LE SPORT DE HAUT NIVEAU

L'ESSENTIEL DE L'ATELIER

Avec 1 435 sportifs de haut niveau accueillis en région, 63 structures d'accueil labellisés et 18 centres de formation de clubs agréés, la région Provence - Alpes - Côte d'Azur est la troisième en termes de haut niveau.

La refonte du haut niveau, au cœur de laquelle se trouve la mise en place des Projets de performance fédéraux (PPF), est l'occasion de donner une nouvelle dynamique aux projets des sportifs et des fédérations.

Pour les membres de l'atelier, la réflexion régionale doit privilégier deux axes : le sportif et la gouvernance.

- Afin d'améliorer les conditions d'exercice des jeunes sportifs, il est proposé d'accentuer les efforts d'accompagnement et d'écoute de leurs difficultés face à l'éloignement du cocon familial et de l'isolement ressenti. Pour les sportifs de haut niveau, le soutien et la confiance sont une nécessité, le moteur de la réussite sportive et professionnelle. Ils ne retrouvent pas toujours ces deux éléments dans l'environnement scolaire. L'orientation scolaire proposée aux jeunes peut paraître « subie » et « par défaut » notamment quand le corps enseignant est mal informé des contraintes du sportif. L'accompagnement individualisé permet de co-construire les projets des sportifs sur le plan technique et professionnel.

- La gouvernance actuelle semble ne pas satisfaire les acteurs. Ces derniers sont nombreux mais aucun n'est chef de file pour coordonner les politiques. Ce manque de coordination accentue les difficultés administratives que rencontrent les familles. La création d'un guichet unique pourrait permettre de rendre plus lisible les différentes aides financières et de réduire sensiblement les démarches administratives des familles.

Les acteurs semblent plus que jamais prêts à travailler ensemble dans le cadre de cette instance unique. Reste à définir le cadre, l'organisation et les moyens donnés au guichet unique.

Au final, trois actions prioritaires ont été choisies (bien qu'il soit difficile de faire un choix tant les actions sont liées) :

- améliorer la visibilité du portail de suivi des sportifs ;
- créer un outil de formation e-learning qui permettrait de construire et d'accompagner les parcours de formation des sportifs de haut niveau dans leurs différentes vies : professionnelle, sportive et personnelle.
- recenser, coordonner et mutualiser les différentes aides financières dédiées aux sportifs de haut niveau.

1. LE DIAGNOSTIC RÉGIONAL

1.1. LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET LES STRUCTURES D'ACCUEIL EN RÉGION

Le sport de haut niveau représente l'excellence sportive. Il est reconnu par différents textes législatifs et réglementaires et par la charte du sport de haut niveau, qui consacrent l'exemplarité du sportif de haut niveau.

Il repose sur des critères bien établis qui sont :

- la reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives ;
- les projets de performance fédéraux ;
- les compétitions de référence,
- la liste des sportifs de haut niveau.

Avec 1 435 sportifs, 63 structures labellisées et 18 centres de formation agréés de clubs professionnels (janvier 2017), la région Provence - Alpes - Côte d'Azur est la troisième région en termes d'accueil de sportifs de haut niveau (SHN).

• 1 435 sportifs de haut niveau accueillis en région

TABLEAU 4 RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

	04	05	06	13	83	84	Région
Élites	2	7	21	39	15	5	89
Seniors	2	23	59	82	33	7	206
Jeunes	4	17	104	110	52	16	303
Reconversion	1	1	2	5	2	1	12
Espoirs	5	55	190	292	115	47	704
Partenaires	1	1	10	17	4	4	37
Non classés	1	1	29	38	14	1	84
Total région	16	105	415	583	235	81	1 435

Source : DRDJSCS PACA – Fichier SHN, janvier 2017 – Traitement ORM.

TABLEAU 5 RÉPARTITION SEXUÉE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

	04	05	06	13	83	84	Région
Hommes	8	65	273	379	153	59	937
Femmes	8	40	142	204	82	22	498
Total	16	105	415	583	235	81	1 435
Part des femmes	50 %	38 %	34 %	35 %	35 %	27 %	35 %

Source : DRDJSCS PACA – Fichier SHN, janvier 2017 – Traitement ORM.

Les femmes représentent 32 % des licenciées dans les fédérations sportives.

• **63 structures de haut niveau en région dont près de la moitié au sein du Creps PACA**

TABLEAU 6 RÉPARTITION DES STRUCTURES D'ACCUEIL PAR NATURE

	Total structures	Dont Creps
Les pôles France (PF)	15	8
Les pôles France jeunes (PFJ)	6	5
Les pôles espoirs (PE)	36	14
Les structures associées (clubs autonomes performants)	2	0
Les structures fédérales régionales (SFR)	4	2
Total structures (hors centres de formation)	63	29

Source : DRDJSCS PACA – Fichier SHN, janvier 2017 – Traitement ORM.

• **322 sportifs de haut niveau accueillis au Creps PACA**

TABLEAU 7 RÉPARTITION DES SHN AU CREPS PACA

	Élite	Senior	Jeune	Espoir	Particulier	Non classés	Total Creps
SFR			1	2		7	10
PE			30	115	8	39	192
PFJ	1	29	21				51
PF	14	24	11	16		4	69
Total en 2016-2017*	15	53	63	133	8	50	322

* Il n'y a aucun sportif dans la catégorie reconversion.

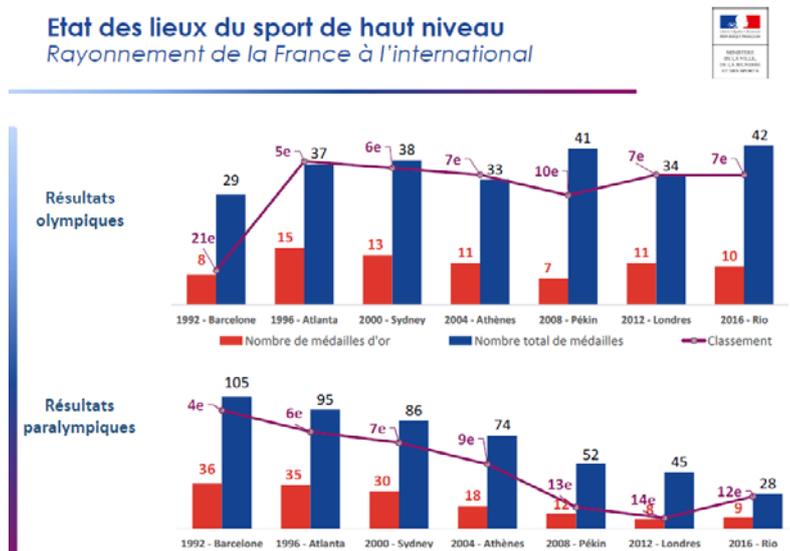
Source : DRDJSCS PACA – Fichier SHN, janvier 2017 – Traitement ORM.

Le Creps accompagne :

- le sportif dans sa globalité car il participe à la préparation et au suivi sportifs, et dans la construction de son projet de vie ;
- les fédérations dans la mise en œuvre de leur stratégie via les projets de performance fédéraux.

• **14 médaillés de la région chez les valides et trois médaillés en handisport, lors des Jeux olympiques de 2016**

GRAPHIQUE 2 LES MÉDAILLÉS OLYMPIQUES DEPUIS 1992



Source : Ministère chargé des sports, janvier 2017.

1.2. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES SPORTIFS ESPOIRS ET DE HAUT NIVEAU : LE DOUBLE PROJET

Le double projet :

- C'est l'accompagnement du sportif dans son projet de vie, c'est-à-dire :
 - son projet sportif ;
 - son projet professionnel.
- Il inclut aussi le projet de vie personnelle du sportif.

Les outils pour la mise en place du double projet :

- une base nationale : le portail de suivi quotidien du sportif (PSQS) ;
- une base de données régionale ;
- une enveloppe budgétaire 172 500 euros en Provence - Alpes - Côte d'Azur (2017) ;
- un suivi individualisé (bilan d'orientation, aménagement des études, plan de financement, conventions d'emploi, conventions de mécénat).

Deux exemples de parcours

Alizée (23 ans) Joueuse professionnelle - HANDBALL Discipline olympique	Adeline (22 ans) – Élite Jeune championne du monde - SAVATE BOXE FRANÇAISE Discipline non olympique
<p>Alizée est en sport-études ; elle intègre le pôle Espoir à 16 ans. À 18 ans, elle signe une convention avec un centre de formation puis un contrat professionnel avec un club.</p> <p>« <i>L'important est de garder ce contrat professionnel !</i> »</p> <p>Elle obtient le bac puis prépare un DUT GEA avec un aménagement des cours sur trois ans au lieu de deux. Elle ne rencontre pas de réel souci pour financer les études car elle peut vivre de son sport et le club encourage la professionnalisation.</p> <p>« <i>Je peux bien vivre de mon travail depuis que j'ai 19 ans car le club paie mon logement en plus de mon salaire, ce qui n'est pas le cas de tous !</i> »</p> <p>Elle souligne l'importance de l'accompagnement dont elle a bénéficié et qui a été un des moteurs de sa réussite sportive et scolaire.</p>	<p>Adeline a intégré la section sport étude il y a onze ans, dans un collège des Alpes-Maritimes, car son père a participé à la création de la section (directeur d'une grosse association sportive). Elle obtient le bac et rentre directement dans une école de préparation au diplôme de kinésithérapeute (sans les deux années de médecine pré-requises normalement) ; elle reste sur la région.</p> <p>Elle n'obtient pas d'aménagement académique car l'IFMK de Nice n'aménage pas les horaires pour les SHN (contrairement à Marseille ou Paris, par exemple).</p> <p>Les coûts de scolarité sont élevés. Sans l'aide de ses parents, il lui aurait été impossible de faire des études.</p> <p>Elle obtient une aide de la DRDJSCS.</p> <p>Elle ne peut avoir un job étudiant en parallèle de l'entraînement et de la scolarité.</p> <p>Elle abandonne sa pratique pour se consacrer à ses études car elle passe en 2^e année de formation de kiné.</p>

Ces deux exemples montrent que, tout au long du cursus, ces sportives ont eu la volonté de se construire un parcours professionnel solide, s'inscrivant dans un parcours de formation initiale de l'enseignement supérieur (université ou école de kiné).

Ils soulignent aussi que le statut de sportif de haut niveau est très peu connu de l'environnement scolaire/universitaire : peu de personnes sont conscientes des efforts et sacrifices que cela demande pour atteindre un niveau sportif performant (sacrifices par rapport à la vie sociale et aux loisirs, fatigue compte tenu du cumul des emplois du temps). Les aménagements sont aléatoires dans le supérieur.

L'importance de l'accompagnement individualisé est aussi soulignée par Alizée : « *L'accompagnement, c'est le responsable de formation qui s'occupe de nos études, qui discute avec nos professeurs et le responsable technique. Il s'occupe de la vie sportive et de la vie privée. Il est primordial.* »

« *Beaucoup abandonnent en l'absence d'accompagnement, d'autant plus que le sportif est loin de sa famille.* »

• **La refonte du sport de haut niveau : au cœur du changement, les Projets de performance fédéraux (PPF) :**

Les PPF sont mis en place depuis septembre 2017. Comme auparavant pour les parcours d'excellence sportive, ils sont validés par la commission du sport de haut niveau.

Les structures de formation peuvent aujourd'hui se regrouper et composer un pôle unique.

- Les pôles France sont déclinés en :
 - Pôle France ;
 - Pôle France relève (anciennement Pôle France jeunes).
- Ils accueillent à titre principal les « élites-seniors et relèves ».
- Les pôles Espoirs accueillent principalement les « espoirs ».

2. LA SYNTHÈSE DES DÉBATS DE L'ATELIER



Source : ORM.

3. LES PROPOSITIONS D' ACTIONS QUI SE DÉGAGENT DES ÉCHANGES

Onze thématiques se sont dégagées des échanges et ont donné lieu à des arbitrages pour pouvoir choisir les actions à mettre en œuvre en priorité dans les prochaines années. Le groupe a aussi validé le diagnostic, devenu un « diagnostic partagé ».

Les onze thématiques qui se dégagent des débats

1. Mettre en place le guichet unique pour les sportifs de haut niveau (rendre visibles les référents SHN et les systèmes déjà existants).
2. Créer un label pour les établissements du secondaire et du supérieur qui accueillent les SHN (dépasser le simple affichage).
3. Conventionner avec la Chambre des métiers et de l'artisanat régionale (CMAR) et les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) pour trouver de nouveaux partenariats. Passer par les entreprises de toute taille (grandes entreprises et PME, nombreuses en région).
4. Mutualiser les aides financières (DRD/JSCS/conseils départementaux/conseil régional). Recenser les différentes aides existantes et mieux communiquer. Les clubs, les ligues, les entraîneurs peuvent jouer un rôle à ce titre.
5. Prendre en compte les sportifs non listés, en structure (reconnus dans les PPF).
6. Créer des emplois régionaux à l'échelle des collectivités territoriales (lycées → Région et collèges → départements) dédiés à l'accompagnement des sportifs de haut niveau. Ces coordinateurs seraient l'interface des partenaires.
7. Détecter les « potentiels » au cours du service universel.
8. Constituer un réseau de compétences autour de l'aide à la performance. L'objectif serait de répertorier et de lister les personnes compétentes pour accompagner sportivement les SHN.
9. Favoriser l'accès des cadres féminins à l'encadrement des SHN (dispositif à créer et à valoriser).
10. Informer, communiquer : il existe déjà une liste des référents sur le portail de suivi quotidien des sportifs (PSQS) mais il faut améliorer la communication de cet outil pour le rendre plus visible et plus utile aux familles et aux sportifs.
11. Construire et accompagner les sportifs dans leur vie professionnelle, personnelle et de sportif. Tenir compte des possibilités d'accès à la formation dont l'alternance, l'apprentissage et la VAE. Créer un outil de formation en e-learning afin de faciliter la construction des parcours de formation des SHN et l'accompagnement dans leur vie professionnelle et personnelle.

Les trois actions prioritaires choisies par le groupe, qui soulignent l'imbrication de toutes les actions.

1. Améliorer la visibilité du PSQS
2. Créer un outil de formation en e-learning
3. Recenser, coordonner et mutualiser les aides financières des financeurs (État/collectivités territoriales)

03

UNE OFFRE DE PRATIQUE SPORTIVE S'OUVRANT À LA DIVERSITÉ DES PUBLICS

L'ESSENTIEL DE L'ATELIER

Dans cet atelier, il a été très difficile de se mettre d'accord sur la définition des concepts/notions de « sport », « pratiques », « diversité » et d'en trouver des définitions qui conviennent à l'ensemble des participants.

Aussi, il a été décidé de parler de « pratiques physiques et sportives » et non pas de « sport » pour pouvoir intégrer tous les publics. Par ailleurs, la « diversité » sous-entendra :

- diversité des publics ;
- diversité des intentions car les motivations des pratiquants ne sont pas les mêmes (santé, performance sportive, socialisation, etc.) ;
- diversité des formes (pratiques encadrées ou libres).

On remarque que les données chiffrées régionales (voire départementales) sur les pratiques physiques et sportives et leur évolution sont extrêmement rares. Les seules informations disponibles à des échelons géographiques fins concernent les licenciés sportifs et les flux touristiques. Cette carence de données statistiques s'est fait ressentir durant les débats, qui ne pouvaient pas toujours s'appuyer sur des données objectivées. Il n'y a ainsi pas eu la possibilité de valider un diagnostic partagé par tous.

Dans le cadre actuel de l'offre régionale de pratiques sportives, se pose la question du rôle de chaque acteur (acteurs publics locaux et nationaux, mouvement

sportif, secteur privé marchand ou non marchand, pratiquants) et des interactions qui existent (ou pas) entre eux.

Les questionnements se sont surtout dirigés vers les thématiques de sport-santé, sport en entreprise, sports de nature, sport-scolaire (désengagement progressif des jeunes filles, jeunes pratiquants d'aujourd'hui éducateurs et sportifs de demain).

La problématique de l'utilisation des équipements en libre accès a aussi été abordée notamment dans le cadre des réflexions du sport dans les quartiers prioritaires.

La difficulté à capter d'autres publics que les pratiquants habituels semble s'expliquer par le manque de communication entre les acteurs au contact des publics cibles, par l'hésitation des financeurs publics à subventionner des pratiques innovantes et par l'image sociale véhiculée par certaines disciplines qui limite leur développement.

Pour les membres de l'atelier, deux leviers pourraient améliorer l'accès des pratiques à la diversité des publics (qui renvoient aux réflexions engagées dans d'autres ateliers) :

- l'aménagement des équipements sportifs ;
- l'amélioration de l'accessibilité à ces équipements.

1. LE DIAGNOSTIC RÉGIONAL

1.1. LES DONNÉES SUR LA PRATIQUE SPORTIVE

TABLEAU 8 LES 15 FÉDÉRATIONS LES PLUS IMPORTANTES, EN NOMBRE DE LICENCIÉS

	Région	Part des licenciés de la région/France
FF de football	107 623	5 %
FF de tennis	87 731	8 %
Union nationale du sport scolaire (UNSS)	75 328	7 %
FF d'équitation	42 391	6 %
Union sportive de l'enseignement du premier degré	40 822	5 %
FF de pétanque et jeu provençal	38 031	13 %
FF de golf	37 595	9 %
F sportive et gymnique du travail (FSGT)	35 783	16 %
FF de handball	35 249	7 %
FF de judo-jujitsu et disciplines associées	35 142	6 %
FF de voile	34 617	13 %
FF de natation	32 793	10 %
FF d'éducation physique et de gymnastique volontaire	29 935	6 %
FF de basketball	28 019	5 %
FF de la randonnée pédestre	27 259	11 %
Total licenciés toutes fédérations de la région	1 155 799	7 %

Source : Ministère des Sports - Données MEOS-Injep 2016 - Traitement ORM.

Note de lecture : la région compte 107 623 licenciés de la FF de football, soit 5 % des effectifs nationaux de la fédération.

Légende : en bleu, les fédérations surreprésentées en région en termes de licenciés.

Les licenciés de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur représentent 7 % des licenciés en France (la population locale représente 7,8 % de la population française).

TABLEAU 9 PART DES LICENCES FÉMININES DES FÉDÉRATIONS UNISPORT OLYMPIQUES

	Région	France	Nombre de licenciés
FF d'équitation	85 %	83 %	42 391
FF de gymnastique	81 %	81 %	20 265
FF de natation	53 %	53 %	32 793
FF de volleyball	50 %	49 %	9 747
FF d'athlétisme	47 %	47 %	20 655
FF de handball	46 %	37 %	35 249
FF de pentathlon moderne	43 %	43 %	347
FF des sociétés d'aviron	41 %	41 %	4 360
FF de badminton	36 %	36 %	9 141
FF de ski	35 %	38 %	11 813
FF de voile	34 %	37 %	34 617
FF d'haltérophilie, musculation...	33 %	35 %	3 263
FF de taekwondo et disc. assoc.	32 %	34 %	3 760
FF de canoë-kayak	30 %	31 %	2 741
Autres fédérations unisport			386 470
Total FF unisport olympiques	32 %	31 %	617 612

Source : Ministère des Sports - Données MEOS-Injep 2016 - Traitement ORM.

Légende : en rouge les pourcentages inférieurs (de plus de 2 points) au niveau national ; en vert, les pourcentages supérieurs (de plus de 2 points) au niveau national.

En région, près d'un tiers des licenciés sont des femmes. La part des licences féminines est globalement la même qu'en France.

TABEAU 10 PART DES LICENCES FÉMININES DES FÉDÉRATIONS MULTISPORTS OLYMPIQUES

	Région	France	Nombre de licences en région
FF d'éducation physique et de gym. volontaire	91 %	92 %	29 935
FF entraînement physique dans le monde moderne	78 %	87 %	9 988
FF de la retraite sportive	70 %	70 %	7 944
F nationale du sport en milieu rural	69 %	60 %	7 276
Union sportive de l'enseignement du premier degré	51 %	50 %	75 328
F sportive éducation de l'enseignement catholique	50 %	33 %	7 344
F sportive et culturelle de France	48 %	71 %	7 161
Union française des œuvres laïques d'éducation physique (Ufolep)	48 %	51 %	14 787
F sportive et gymnique du travail	44 %	46 %	35 783
Union nationale du sport scolaire	39 %	41 %	8 869
FF des clubs alpins et de montagne	37 %	37 %	9 803
FF handisport	35 %	30 %	24 769
FF du sport universitaire	34 %	32 %	1 247
FF du sport adapté	33 %	33 %	2 207
F clubs sportifs et artistiques de la défense	31 %	34 %	18 071
Union nationale des clubs universitaires	24 %	35 %	27 538
Total fédérations multisports	49 %	49 %	288 050

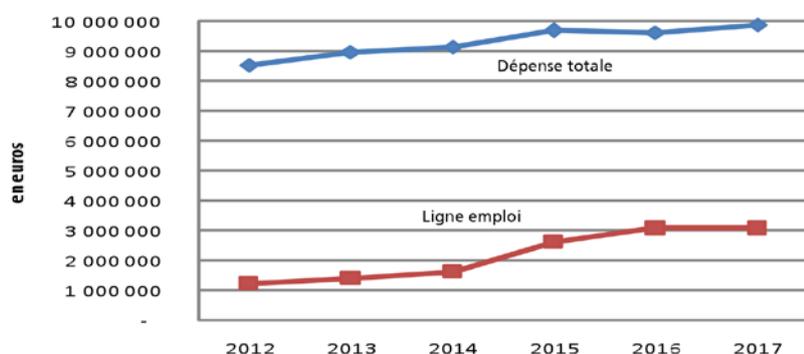
Source : Ministère des Sports – Données MEOS-Injep 2016 – Traitement ORM.

Légende : en rouge les pourcentages inférieurs (de plus de 2 points) au niveau national ; en vert, les pourcentages supérieurs (de plus de 2 points) au niveau national.

Globalement, les fédérations multisports rassemblent autant de femmes que d'hommes. Cependant, dans les deux fédérations universitaires, les filles sont beaucoup moins nombreuses (un tiers et un quart des effectifs) alors qu'on observe une parité de représentation dans l'enseignement du premier degré. À l'inverse, dans les fédérations de retraités, les femmes sont largement majoritaires.

1.2. LES DÉPENSES DU CENTRE NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS) EN RÉGION

GRAPHIQUE 3 ÉVOLUTION DES DÉPENSES CNDS TOTALES ET DES CRÉDITS DÉDIÉS À L'EMPLOI



Source : DRD/JCS PACA – Données CNDS 2012 à 2017.

En 2017, les crédits CNDS territorialisés de la région s'élèvent à près de dix millions d'euros, soit une croissance de 16 % depuis 2012.

Sur la période 2012-2017, on observe deux phases de répartition de ces crédits :

- **Avant 2015**, seuls étaient fléchés les crédits dédiés à l'emploi, aux centres médicaux sportifs et à l'accès au haut niveau sur les structures labellisées.

Ne pas avoir de fléchage budgétaire ne signifiait pas que le CNDS ne découlait d'aucune orientation stratégique. Certaines thématiques étaient prioritaires comme la santé, la pratique féminine, les actions en territoires prioritaires, etc. Les départements recevaient des crédits dont ils décidaient de la répartition au sein des structures de leur territoire, tout en tenant compte des priorités du CNDS.

- **À partir de 2015**, le préfet de région a fixé des orientations concernant « les priorités et principes de répartition du CNDS pour la région ».

TABEAU 11 RÉPARTITION DES DÉPENSES DE CNDS PAR OBJECTIF

	Répartition
Soutenir et développer l'offre sportive en direction des publics et territoires prioritaires	42 %
Développer et maintenir l'emploi sportif	25 %
Accompagner le développement du mouvement sportif (uniquement comité et ligues et mouvement olympique)	20 %
Promouvoir les activités physiques et sportives comme vecteur de santé	5 %
Sécuriser les pratiques, protéger les pratiquants	4 %
Promouvoir l'éthique et la citoyenneté dans le sport	4 %
Total répartition	100 %

Source : DRDJSCS PACA - Données CNDS 2012 à 2017 - Traitement ORM.

Entre 2016 et 2017, la ventilation budgétaire CNDS (part territoriale) demeure équivalente. Seuls certains objectifs voient leur budget légèrement augmenter : c'est le cas de la santé par le sport, du plan citoyen et de l'éthique et citoyenneté.

1.3. LE SPORT SANTÉ ET LE SPORT EN ENTREPRISE EN RÉGION

• Sport-santé : la signature d'un plan régional en 2013

Un plan régional « sport santé bien-être » (PRSSBE) a été signé entre l'Agence régionale de la santé (ARS) et la DRDJSCS pour la période 2013-2016 (prolongation en 2017). Il cible « dans ses priorités des publics ne trouvant pas jusqu'alors une offre adaptée (personnes en situation de handicap, personnes atteintes de maladies chroniques, personnes avançant en âge) ».

• Sport-entreprise : une évolution en région comme en France

Historiquement, le sport en entreprise se faisait au sein de l'entreprise avec des enjeux répondant à deux logiques :

- pour les représentants du personnel : l'épanouissement et la démocratisation des activités physiques pour tous en faveur des ouvriers ;
- pour les patrons et les actionnaires : l'optimisation du travail par la recherche d'une meilleure forme.

Pour les raisons d'émiettement des grandes entreprises, les traditionnelles activités intra-entreprises ont laissé progressivement la place à des rencontres interentreprises, parfois du même secteur de travail parfois de secteurs différents. Néanmoins, beaucoup d'entre elles ont opté pour une certaine forme de facilité de gestion en dotant leurs salariés de coupons sport ou autres aides financières individuelles d'accès à la pratique sportive.

2. LA SYNTHÈSE DES DÉBATS DE L'ATELIER



Source : ORM.

3. LES PROPOSITIONS D' ACTIONS QUI SE DÉGAGENT DES ÉCHANGES

Deux principales thématiques se sont dégagées des échanges et ont donné lieu à des arbitrages pour la mise en œuvre, au cours des prochaines années.

3.1. CRÉER UN GROUPE DE RÉFLEXION POUR METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE TRANSFORMATION

L'idée est ici de faire « bouger les cadres » pour être force de proposition. Les réflexions de ce groupe auraient pour ambition de donner une nouvelle image du sport.

Plutôt que de rester sur des actions de « rattrapage », il s'agit de « former » les acteurs clefs du système.

Feuille de route proposée pour cette action :

• Promouvoir les offres de pratiques existantes

- mobilisation du Pôle ressources national « Sport éducation mixité citoyenneté » au cœur de cette préoccupation ;
- recensement à diffuser des offres de pratiques, dispositifs existants et manifestations par les différents acteurs concernant leurs différents publics et différents territoires, terrains de jeux ;
- recensement des pratiques innovantes.

• Favoriser la communication et l'information entre les acteurs

- mise en lien entre « e-Pass jeunes » (Conseil régional) et le « Pass culture » - « Pass découvertes » incluant l'entrée au musée du Sport ;
- mise en synergie du sport scolaire et du sport « fédéral » pour attirer les jeunes et éviter la désaffection des adolescents dans les clubs sportifs (penser à la couverture des personnes par une assurance) ;
- formation à l'arbitrage et à la citoyenneté (demande de la part des financeurs auprès des associations et des encadrants en ce qui concerne l'enseignement des disciplines sportives) ;
- identification des « correspondants sport » au sein des comités d'entreprise, délégués du personnel, comités d'hygiène, de santé et des conditions de travail (attention, ces différents organes vont fusionner au 1^{er} janvier 2020 au plus tard pour devenir le comité social et économique ; quel rôle sur le sport en entreprise ?) ;
- création d'un système des « bons plans » pour une connaissance « partagée » des actions des partenaires.

• Inciter à innover (tout public)

- création d'une plateforme des pratiques innovantes (information et formation, recherche, laboratoire d'idées).

Ex. : projets communs interfédéraux, associations intercommunales sur territoires ruraux isolés, associations de quartier sur l'éducation, la citoyenneté, la laïcité) ; covoiturage pour l'accessibilité géographique ; mixité et mélange des populations (hommes/femmes, valides/personnes handicapées, etc.) en organisant des manifestations communes...

Cibles : tout public, jeunes, collectivités territoriales, mouvement sportif, acteurs sociaux, entreprises commerciales, pratiquants libres, etc.

3.2. OUVRIR UN « CENTRE RESSOURCES SPORT/SANTÉ »

Il pourrait faire référence aux « maisons du sport/santé » (plutôt que maison de santé, entité déjà existante) d'un futur programme ministériel des sports. Centre ressources pour les publics cibles des différentes préventions, professionnels de santé, structures associatives voulant accueillir ces publics et éducateurs sportifs, notamment. Ce centre aurait un travail important à mener en termes de communication, information, formation, de bonnes pratiques.

04

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LE TOURISME SPORTIF

L'ESSENTIEL DE L'ATELIER

Le tourisme sportif (impliquant un déplacement hors de son lieu de résidence pour pratiquer une activité sportive ou assister à un événement sportif) est très développé en région, sur tout le territoire. Provence - Alpes - Côte d'Azur a pour particularité d'être l'une des seules régions à offrir une très large diversité de milieux et d'activités pouvant être pratiquées tout au long de l'année, pour la plupart d'entre elles.

On connaît l'affluence des visiteurs en été ; on sait moins que les Alpes du Sud représentent le deuxième massif de France soit 15 % des parts du marché des sports d'hiver. La région est ainsi la deuxième destination touristique en France après l'Île-de-France.

De nombreuses entreprises et professionnels interviennent pour satisfaire cette demande touristique croissante. Cependant, aucune donnée qualitative ne permet de connaître le ressenti des touristes qui se rendent sur les différents sites régionaux, d'identifier leurs besoins et leurs attentes.

Pour autant, le tourisme sportif ne doit pas devenir « une industrie touristique ». Le respect de la nature doit demeurer prioritaire au développement de la pratique. Se posent alors les questions suivantes :

- quel développement économique souhaite-t-on pour préserver la nature et faire vivre les territoires ?
- quel aménagement éco-responsable des territoires pour l'attractivité sportive et la sécurité des touristes ?
- quelles pratiques développées et pour quels pratiquants ?

Pour répondre à ces questions, il est nécessaire de s'intéresser à différentes problématiques :

- celle du foncier, qui peut devenir un frein en termes d'aménagement et de responsabilité ;
- celle de la sécurité et de la prévention, qui doit être prise en compte dès le début des projets ;
- celle de l'aménagement des sites dits « remarquables » (sites phares inventoriés), souvent sur-fréquentés. Pour continuer à valoriser ces sites, il semble indispensable de passer par une démarche d'aménagement concertée.

La concertation entre les divers professionnels intervenant dans le tourisme sportif est incontournable pour développer et créer une nouvelle dynamique territoriale. Il est souligné ici que ce devrait être le rôle des territoires, qui développent une stratégie touristique et une identité commercialisable, de fédérer les professionnels et de les intégrer dans cette dynamique territoriale.

Enfin, même si les réflexions se sont largement concentrées sur la pratique des sports de nature, les membres de l'atelier se sont aussi intéressés au sport professionnel. Ils ont ainsi précisé que les sportifs professionnels devaient être au cœur du développement de leur sport. Parallèlement, les clubs, les stations de ski, etc. doivent soutenir financièrement et/ou techniquement les sportifs ainsi que l'ensemble du tissu associatif afin de concourir à l'émergence de nouveaux champions et donc de nouveaux ambassadeurs régionaux.

1. LE DIAGNOSTIC RÉGIONAL

1.1. L'OFFRE TOURISTIQUE EN RÉGION

Terminologie

« Tourisme sportif » décrit la situation de personnes se déplaçant hors de leur lieu de résidence pour *pratiquer* une activité sportive et/ou *assister* à un événement sportif.

Se posent alors les questions : Comment toucher le touriste, c'est-à-dire celui qui se déplace sur le territoire régional et à qui on a envie de faire pratiquer une activité sportive ? Comment améliorer l'existant ?

Avec 31 millions de visiteurs par an, 141 000 emplois, 25 000 entreprises et 18 milliards de retombées économiques, Provence - Alpes - Côte d'Azur est la deuxième destination touristique en France après l'Île-de-France.

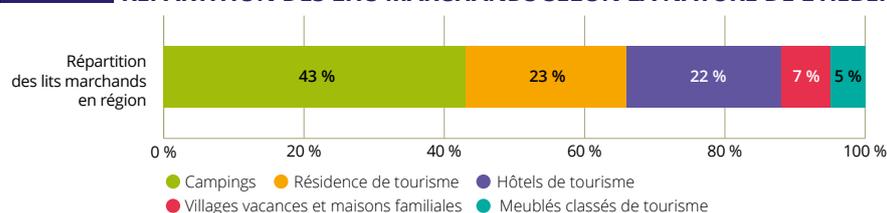
Comme le souligne l'*Insee Analyses* n° 38 de novembre 2016, « Attractivité économique : à chaque territoire ses atouts », la région se caractérise par une situation géographique favorable ; de nombreuses zones d'emploi bénéficient des retombées économiques du tourisme. « C'est particulièrement le cas des espaces littoraux tels que Nice, Cannes - Antibes, Fréjus - Saint-Raphaël et Menton - Vallée de la Roya, mais également des zones de montagne comme Gap et Briançon. »

Provence - Alpes - Côte d'Azur est l'une des seules régions de France où l'on peut pratiquer, à la fois, des sports de montagne, du littoral et de campagne toute l'année et où de grandes manifestations sportives sont organisées sur la plupart des territoires (urbain comme rural, montagne comme littoral). Le tourisme sportif se développe partout avec une prédominance pour les sports de nature.

• Une offre d'hébergement large et diversifiée

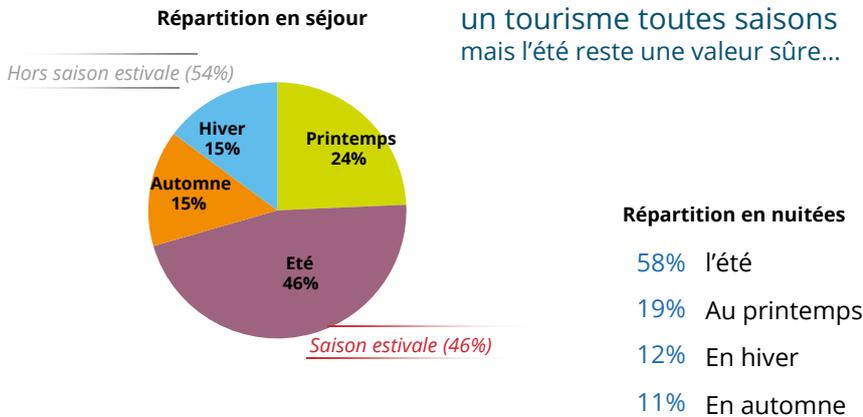
En région, la capacité totale d'hébergement est de plus de 3,1 millions de lits en 2016, dont **660 000 lits marchands** en hôtels, campings, etc. et 2,5 millions de lits non marchands en résidences secondaires).

GRAPHIQUE 4 RÉPARTITION DES LITS MARCHANDS SELON LA NATURE DE L'HÉBERGEMENT



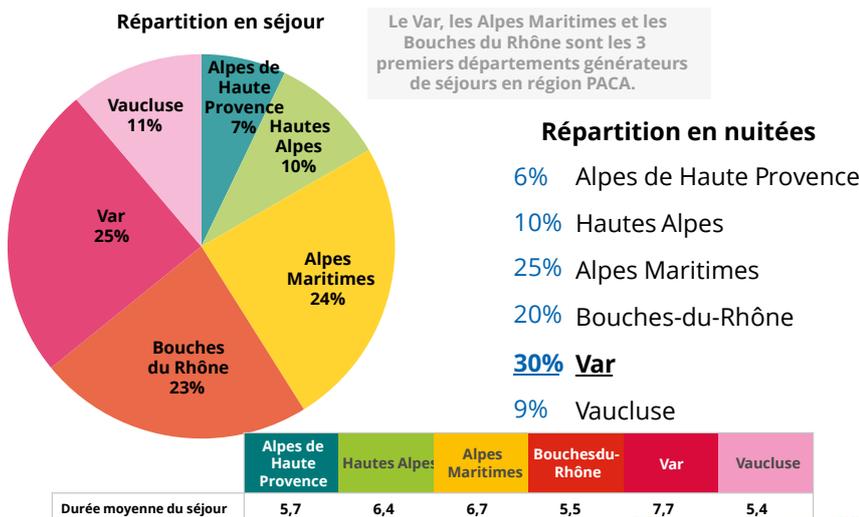
Source : Comité régional de Tourisme de Provence - Alpes - Côte d'Azur - ZAP, 2017.

GRAPHIQUE 5 RÉPARTITION EN SÉJOUR DE LA CLIENTÈLE TOURISTIQUE DE LA RÉGION, PAR SAISON



Source : Comité régional de Tourisme de Provence - Alpes - Côte d'Azur - « Enquête sur nos clientèles touristiques », 2012.

GRAPHIQUE 6 RÉPARTITION EN SÉJOUR DE LA CLIENTÈLE TOURISTIQUE DE LA RÉGION, PAR DÉPARTEMENT



Source : Comité régional de Tourisme de Provence - Alpes - Côte d'Azur - « Enquête sur nos clientèles touristiques », 2012.

Par ailleurs, en hiver, les Hautes-Alpes accueillent 23 % des nuitées de la région.

• Des motifs de séjour en région pour pratiquer des activités de loisirs et sportives

94 % des séjours en région sont réalisés pour un motif personnel (loisirs, vacances, visites de la famille ou amis...).

En moyenne, plus de trois activités sont pratiquées durant le séjour. Sept touristes sur dix réalisent au moins une activité en lien avec la culture ou le patrimoine régional, dont les sites naturels et espaces protégés.

Les loisirs et détente rassemblent 61 % des touristes pratiquants au moins une activité sportive :

- la pratique de bord de mer ou de lacs (30 %) ;
- la randonnée pédestre et la promenade (25 %) ;
- la pratique d'une autre activité sportive de loisirs (12 %) ;
- la pratique du golf (4 %).

Par ailleurs, 3 % d'entre eux assistent à un événement sportif.

1.2. LA PRATIQUE SPORTIVE EN FRANCE ET EN RÉGION

Selon l'étude *La Pratique des activités physiques et sportives en France* de l'Injep (enquête menée en 2010), les deux tiers des personnes résidant en France, de 15 ans et plus, ont pratiqué de manière soutenue une activité physique et sportive au cours de l'année.

89 % des personnes ont pratiqué une activité physique et sportive au moins une fois dans l'année (dont uniquement marche loisir ou utilitaire 12 %).

Parmi elles, près de la moitié ont eu une pratique intensive (plus d'un quart hors club).

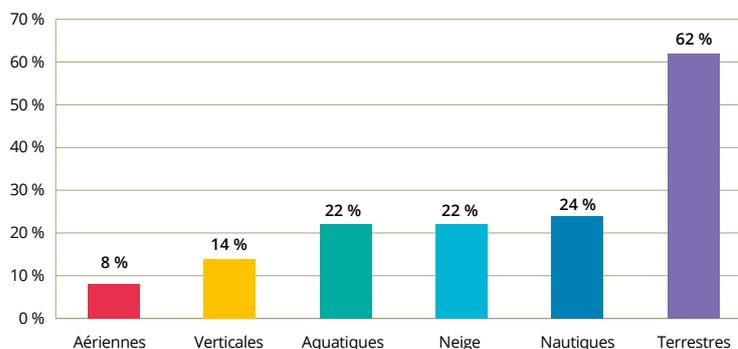
TABLEAU 12 RÉPARTITION DES PRATIQUANTS SELON L'INTENSITÉ DE LA PRATIQUE SPORTIVE

Pratiquants intensifs (plus d'une fois par semaine)	48 %
Compétiteurs ou non compétiteurs dont hors clubs	27 %
Pratiquants réguliers (une fois par semaine)	25 %
Dont hors clubs	15 %
Pratiquants non intensifs (moins d'une fois par semaine)	22 %
Dont hors clubs	17 %
Pratiquants exclusivement en vacances	5 %
Personnes ayant pratiqué une activité sportive	100 %

Source : CNDS / Direction des sports, Insep, MEOS - Enquête pratique physique et sportive, 2010 - Traitement ORM.

Ainsi 34,5 millions de Français pratiquent une activité de nature ; près des deux tiers ont privilégié une activité terrestre. Les personnes déclarent pratiquer environ trois disciplines sportives dont la plus répandue est la randonnée pédestre. Viennent ensuite le vélo et le VTT et enfin le ski.

GRAPHIQUE 7 LES PRATIQUES SPORTIVES EXERCÉES PAR LES FRANÇAIS SELON LA NATURE DE LA PRATIQUE SPORTIVE (UN FRANÇAIS PEUT PRATIQUER PLUSIEURS SPORTS)



Source : PRNSN - Baromètre des sports et loisirs de nature en France.

Note de lecture : 62 % des Français exercent une activité sportive terrestre.

TABLEAU 13 RÉPARTITION DES PRATIQUANTS SELON L'ACTIVITÉ SPORTIVE ET LA PÉRIODE DE PRATIQUE

Régulièrement	De temps en temps	Périodiquement	Vacances
<ul style="list-style-type: none"> • Outdoor fitness (62 %) • Skateboard, roller, trottinette (43 %) • Équitation (41 %) • Randonnée (35 %) • Vélo (31 %) 	<ul style="list-style-type: none"> • VTT (45 %) • Randonnée (42 %) • Vélo (41 %) • Pêche sportive (39 %) • Course d'orientation (39 %) 	<ul style="list-style-type: none"> • Luge (67 %) • Raquettes (59 %) • Ski alpin (55 %) • Snowboard (54 %) • Ski de fond (48 %) 	<ul style="list-style-type: none"> • Motonautisme, jet ski (61 %) • Nage avec palmes (59 %) • Sports de plage (52 %) • Rafting (51 %) • Canoë (44 %)

Source : PRNSN - Baromètre des sports et loisirs de nature en France.

Note de lecture : 62 % des pratiquants français choisissent régulièrement une activité outdoor fitness. 67 % pratiquent périodiquement de la luge.

Toutes ces pratiques sont très développées sur le territoire régional. Le nombre et la qualité des équipements sportifs en région sont donc très importants pour le développement de la pratique locale et du tourisme sportif.

1.3. LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

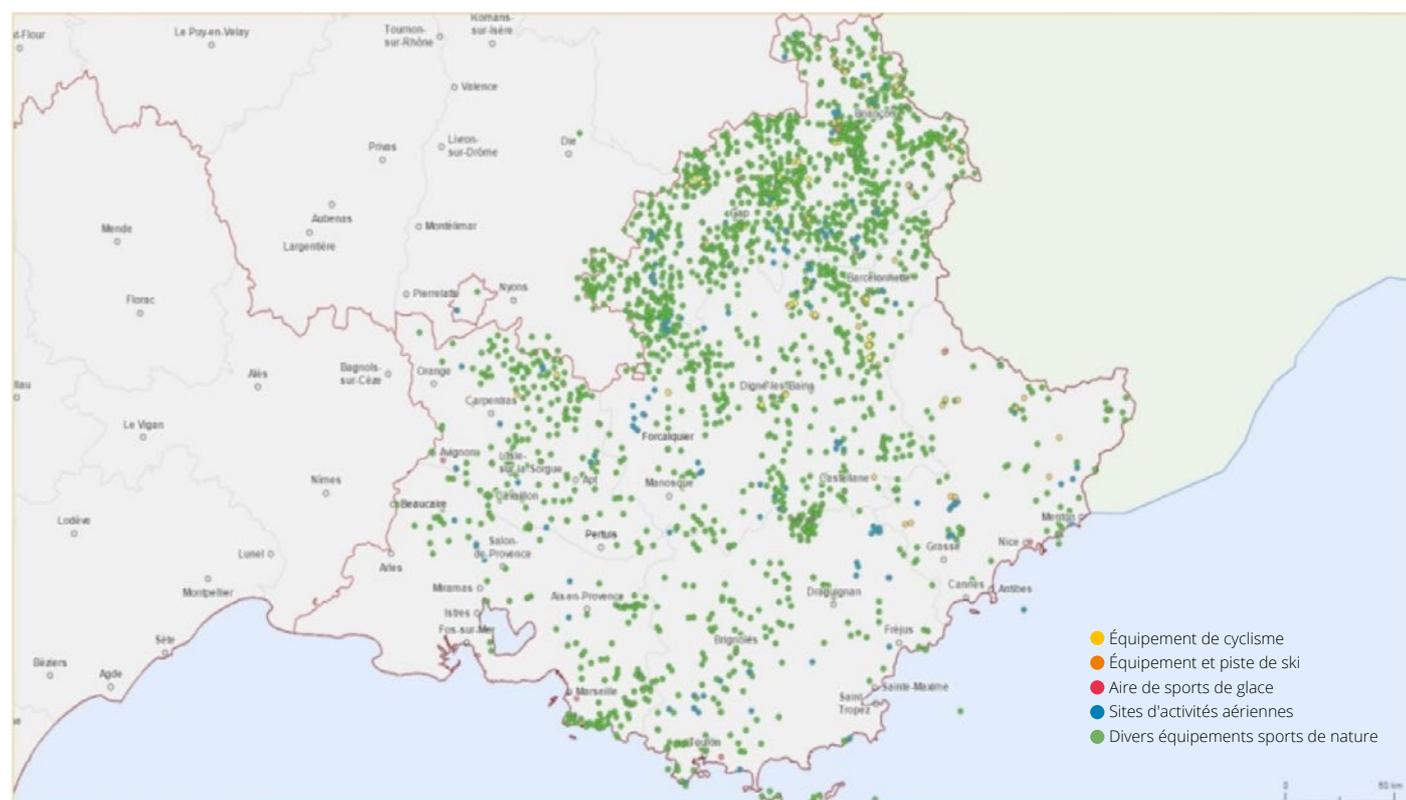
Cette thématique est abordée plus largement dans l'atelier 5, « L'aménagement des territoires et les équipements sportifs ».

TABEAU 14 RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA RÉGION

	Nombre d'équipements sportifs	Répartition régionale (en %)	Nombre d'équipements sportifs pour 10 000 hts
Alpes-de-Haute-Provence	1 804	9 %	111,4
Hautes-Alpes	3 809	18 %	273,5
Alpes-Maritimes	3 593	17 %	33,2
Bouches-du-Rhône	5 604	26 %	28,1
Var	3 811	18 %	37,1
Vaucluse	2 622	12 %	47,7
Région	21 243	100 %	42,9
France	321 056		50,4

Source : Ministère chargé des sports – Recensement des équipements sportifs 2016 – Traitement DRDJSCS PACA et ORM.

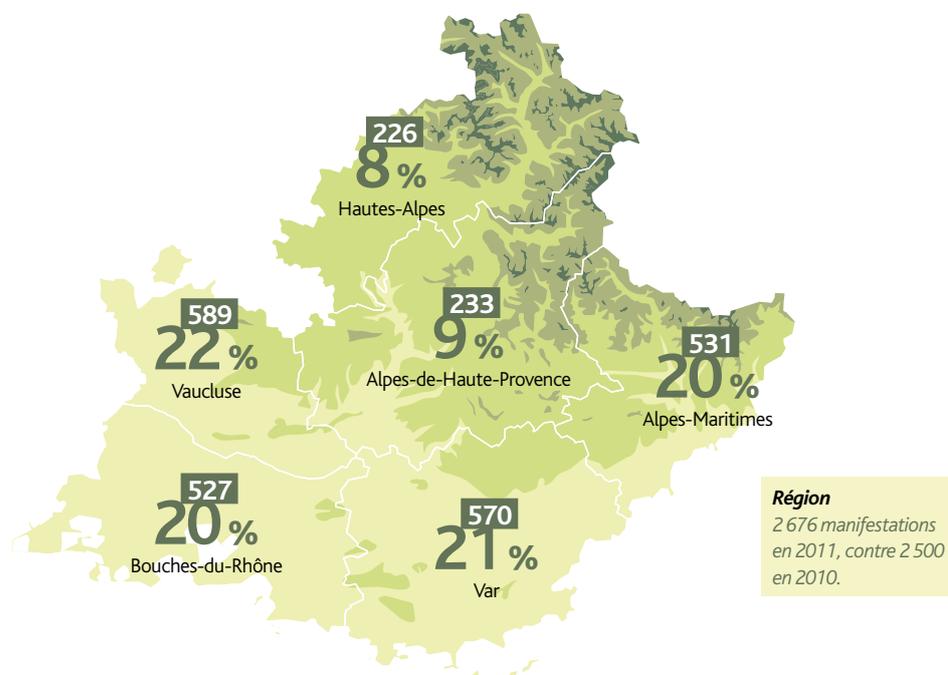
CARTE 3 LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS SUR LE TERRITOIRE RÉGIONAL



Source : Ministère chargé des sports – Recensement des équipements sportifs 2016 – Traitement DRDJSCS PACA et ORM.

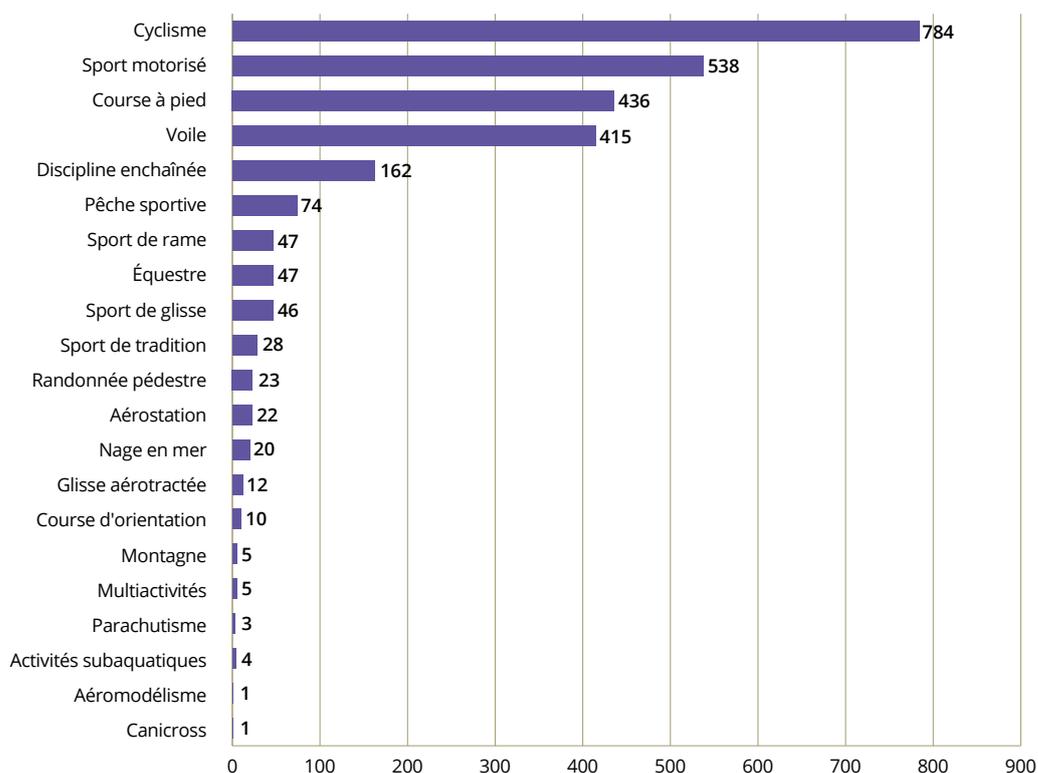
• Les événements sportifs

CARTE 4 RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DES MANIFESTATIONS SPORTIVES ORGANISÉES EN 2011



Source : DRJSCS PACA – Manifestations sportives de nature 2011 – Traitement ORM.

GRAPHIQUE 8 RÉPARTITION DES MANIFESTATIONS SPORTIVES ORGANISÉES EN 2011 PAR ACTIVITÉS



Source : DRJSCS PACA – Manifestations sportives de nature 2011 – Traitement ORM.

2. LA SYNTHÈSE DES DÉBATS DE L'ATELIER



Source : ORM.

3. LES PROPOSITIONS D'ACTIONS QUI SE DÉGAGENT DES ÉCHANGES

Huit thématiques se sont dégagées des échanges et ont donné lieu à des arbitrages pour choisir deux actions à mettre en œuvre en priorité dans les prochaines années. Le groupe a aussi validé le diagnostic, qui est devenu un « diagnostic partagé ».

Les huit thématiques d'action qui se dégagent des débats

1. La gestion de la fréquentation et des flux.
2. La pédagogie plutôt que la répression (graduation de la pratique, régulation, intelligence de la réglementation).
3. La sensibilisation à l'environnement.
4. La gestion d'un projet en passant par l'organisation d'un événement.
5. L'organisation autour d'un label éco-responsable : quelle harmonisation entre les différents labels/chartes ? La simplification pour un label reconnu par tous.
6. Le recensement des pratiques innovantes (diagnostic pour une meilleure gestion des conflits).
7. La concertation préalable à tous les projets.
8. Le développement des compétences transversales de tous les acteurs impliqués (acculturation/formation/accompagnement) pour une montée en compétences.

Les deux actions à mettre en œuvre en priorité

1. Accompagner et générer un projet : rédiger un cahier des charges partagé

Ce cahier des charges sera partagé par les collectivités territoriales, le mouvement sportif et les autres acteurs pour un financement des manifestations sportives créatrices de richesse sur les territoires (économie de proximité, c'est-à-dire développement des côtés touristique, économique, éducatif, identitaire des territoires...).

Réciproquement, les rédacteurs du cahier des charges s'engagent à mobiliser leurs moyens pour soutenir les porteurs de projet.

Ce cahier des charges est voué à évoluer en fonction des expérimentations.

Pour cela, une organisation, adaptée à chaque territoire, sera mise en place. Elle validera l'objectif du projet.

2. Former les acteurs et obtenir la mobilisation des acteurs du tourisme

Il est proposé d'organiser une présentation du cahier des charges auprès de ces acteurs. Par exemple, proposer une conférence/formation autour d'un événement pour attirer les différents acteurs et les former sur le cahier des charges partagé.

Une des problématiques importantes a été de proposer, d'identifier les besoins en formation des porteurs de projet sans pour autant trouver un objectif opérationnel à court terme (sur le territoire régional).

05

L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

L'ESSENTIEL DE L'ATELIER

Un équipement sportif est une surface permettant, à elle seule, la pratique d'une ou plusieurs activités physiques et sportives. Une installation (lieu caractérisé par une adresse) peut comporter plusieurs équipements sportifs.

La densité d'équipements sportifs en Provence - Alpes - Côte d'Azur est plus faible qu'en France : on compte 43 équipements pour 10 000 habitants contre 50 en France. Cette plus faible densité est surtout le reflet de la forte urbanisation des territoires du littoral. Les territoires alpins sont, en effet, beaucoup mieux équipés.

Les données du Recensement des équipements sportifs (le RES) ne permettent d'identifier que l'offre d'équipements sportifs. Les besoins d'équipements n'y sont pas mentionnés. Des diagnostics territoriaux, tenant compte des besoins locaux (on observe de grandes différences en matière de besoins et d'accessibilité d'un territoire à l'autre), sont donc très attendus.

On observe ainsi que les besoins en zone urbaine sont plutôt orientés vers des structures sportives synthétiques, alors qu'en zone rurale ils semblent davantage porter sur les sports de nature.

Afin d'améliorer les données du RES et par conséquent l'utilisation de cet outil, le groupe de travail suggère de travailler à un niveau géographique plus fin en construisant des partenariats locaux avec comités

départementaux olympiques et sportifs (CDOS), par exemple.

Regarder les besoins en équipements nécessite aussi d'identifier les carences, les sous-exploitations des équipements afin d'optimiser leur maillage territorial. Parallèlement, il est nécessaire d'évaluer et d'anticiper les coûts d'entretien et de rénovation et de trouver les financements pour les réaliser en temps voulu.

Le recensement des équipements doit pouvoir aussi pointer les difficultés d'accès aux équipements, en termes d'utilisation, de transports, d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

En matière d'utilisation et de mutualisation, le mouvement fédéral pourrait aller au-delà de son cadre fédéral et s'ouvrir à des utilisations plus larges comme le sport-santé ou faciliter la mutualisation de l'équipement.

Dans le cadre de projets de création d'un équipement, il est suggéré d'avoir en amont une réflexion globale sur l'accès à l'infrastructure, notamment en tenant compte de l'offre de transports en commun.

Enfin, « il faut accéder mais aussi pouvoir pratiquer sa discipline ». Quand on réfléchit sur l'accessibilité, il faut viser l'ensemble de l'équipement (penser aux vestiaires, aux sanitaires...) afin que les personnes aient accès à l'équipement dans toutes les situations.

1. LE DIAGNOSTIC RÉGIONAL

1.1. LE RECENSEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS (RES)

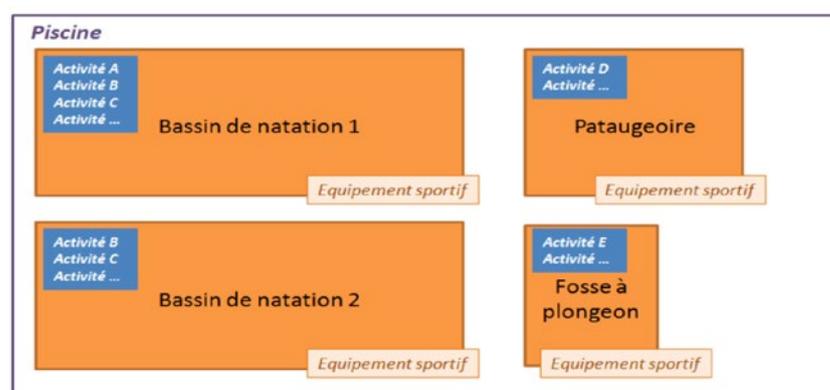
• Terminologie

Qu'est-ce qu'une « installation sportive » ?

L'installation sportive est un lieu caractérisé par une adresse, où sont implantés un ou plusieurs équipements sportifs, avec ou sans enceinte limitative.

Qu'est-ce qu'un équipement sportif ?

L'équipement sportif est une surface permettant, à elle seule, la pratique d'une ou plusieurs activités physiques et/ou sportives. Il comporte un minimum de matériels spécifiques permettant le respect des principes et des règles liés à la pratique de ces dernières.



Source : Ministère chargé des Sports.

• Une densité d'équipements plus faible qu'en France

Selon l'Atlas des équipements sportifs (DRDJSCS PACA, 2013), la région Provence - Alpes - Côte d'Azur compte 21 250 équipements sportifs en 2016 soit 6,6 % des équipements sportifs de France métropolitaine. On constate que la part régionale a très peu augmenté depuis les données de l'atlas 2013 (6,4 % en 2013).

TABLEAU 15 DENSITÉ D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR DÉPARTEMENT

	Clubs affiliés à une fédération	Taux de licences sportives pour 100 habitants	Nombre d'équipements sportifs	Nombre d'équipements pour 10 000 habitants
Alpes-de-Haute-Provence	589	24,8 %	1 804	111,4
Hautes-Alpes	525	30,2 %	3 809	273,5
Alpes-Maritimes	2 341	22,6 %	3 593	33,2
Bouches-du-Rhône	4 305	21,5 %	5 604	28,1
Var	2 246	22,4 %	3 811	37,1
Vaucluse	1 383	20,5 %	2 622	47,7
Région	9 143	22,2 %	21 251	42,9
France	165 859		321 056	50,4

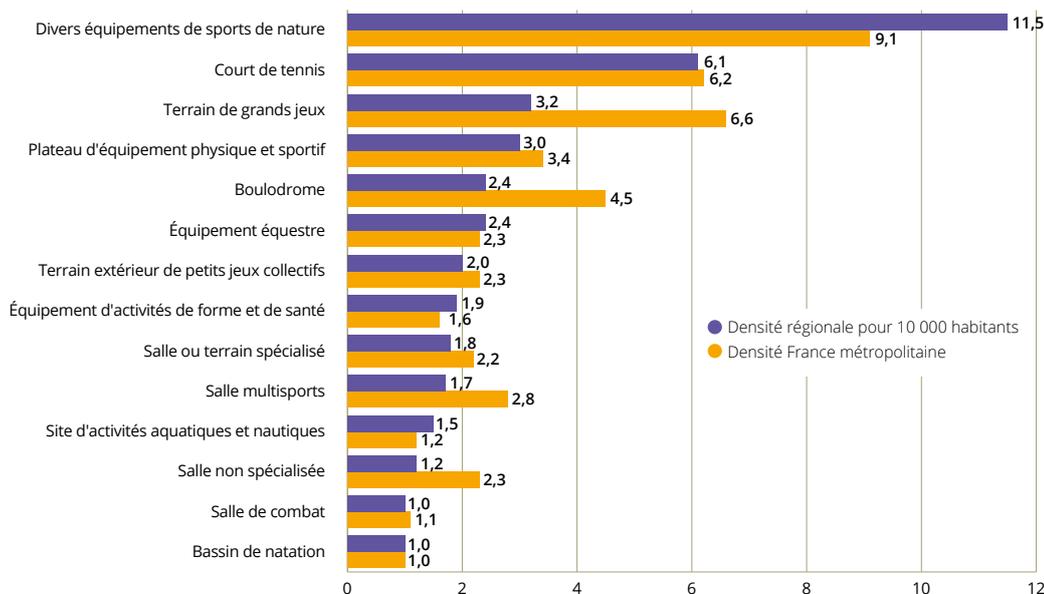
Source : Ministère chargé des Sports - Recensement des équipements sportifs 2016 - Traitement DRDJSCS PACA et ORM.

La région compte 43 équipements sportifs pour 10 000 habitants. Cette densité est inférieure à la moyenne nationale qui est de plus 50 équipements pour 10 000 habitants.

Elle est le reflet de la forte urbanisation de la région. En effet, les grands pôles urbains sont moins bien équipés. Les densités d'équipements augmentent en s'éloignant des grands pôles, les temps d'accès à ces équipements aussi.

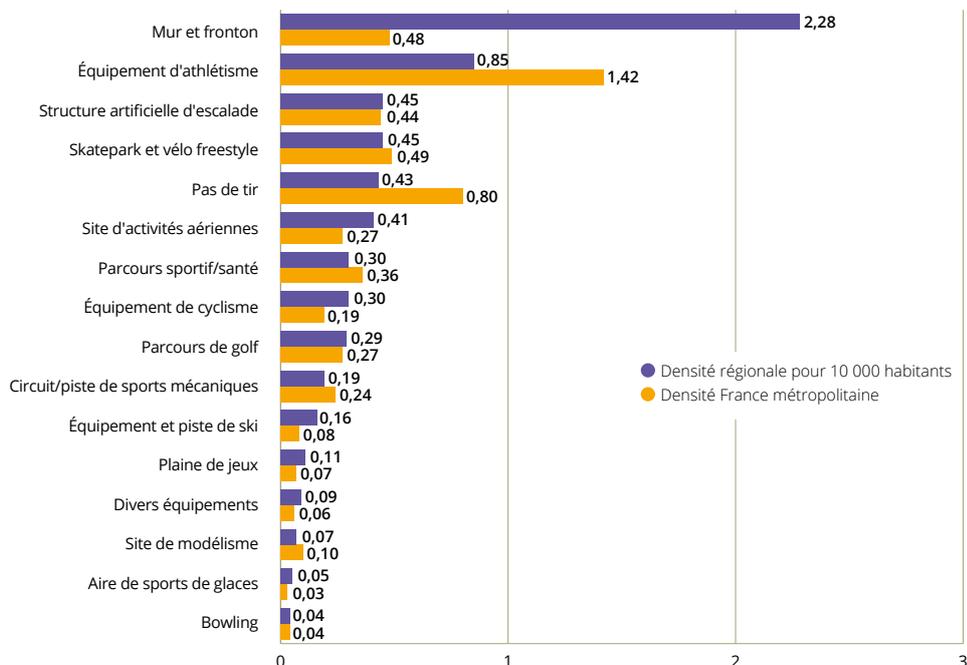
L'espace rural est globalement bien équipé (198 équipements pour 10 000 habitants) et plus particulièrement les Hautes-Alpes avec 273 équipements pour 10 000 habitants. Cette densité est plus de 2,5 fois supérieure à la moyenne nationale. Associée à la diversité des paysages (mer, campagne, moyenne et haute montagne), la région offre donc une large palette de pratiques possibles.

GRAPHIQUE 9 LES 15 ÉQUIPEMENTS À LA PLUS FORTE DENSITÉ EN RÉGION



Source : Ministère chargé des Sports – Recensement des équipements sportifs 2016 – Traitement DRDJSCS PACA et ORM.

GRAPHIQUE 10 LES 15 ÉQUIPEMENTS À LA PLUS FAIBLE DENSITÉ EN RÉGION



Source : Ministère chargé des Sports – Recensement des équipements sportifs 2016 – Traitement DRDJSCS PACA et ORM.

1.2. L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EN RÉGION

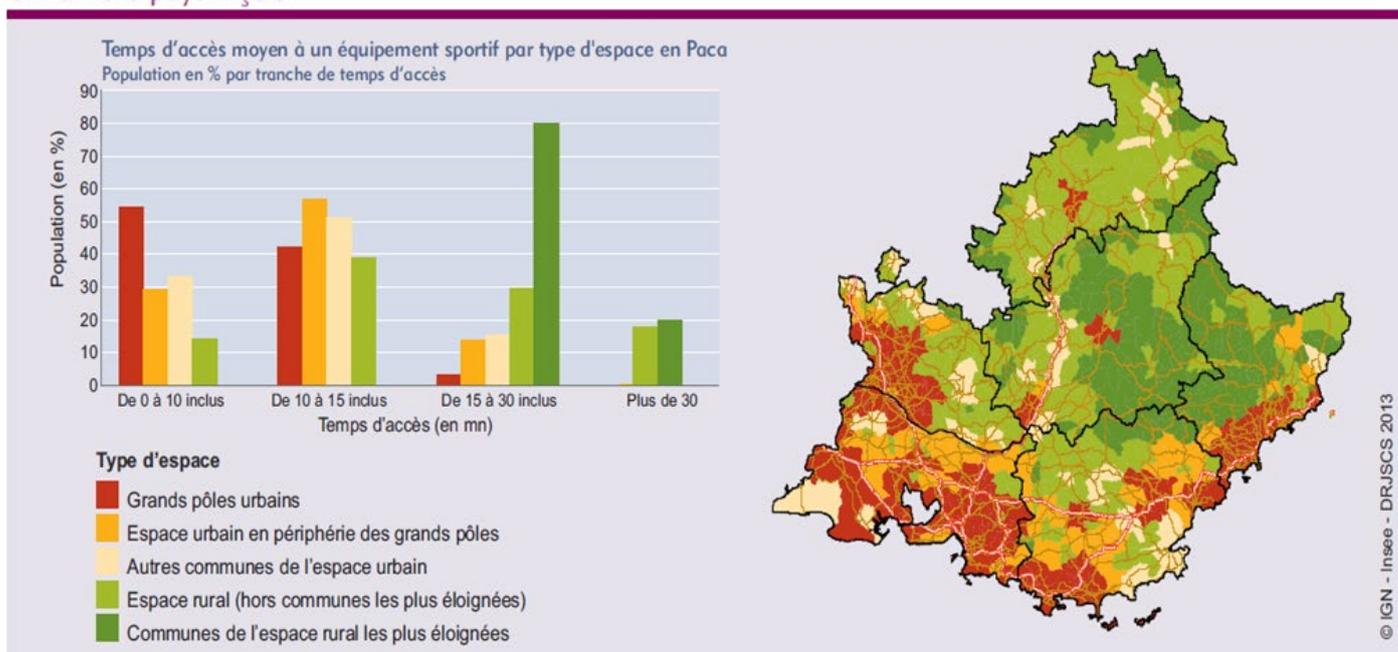
• Des temps d'accès élevés notamment dans les zones rurales

L'*Insee Analyse* « Équipements sportifs. Dans un espace rural bien doté, les temps d'accès restent élevés » (juin 2013) souligne qu'un tiers des communes rurales de la région sont confrontées à des difficultés particulières d'accès aux équipements, notamment les populations des Alpes-de-Haute-Provence et de l'arrière-pays niçois.

Bien que la dotation de ces communes soit très élevée, accéder à un équipement sportif exige en moyenne 27 minutes soit des trajets 2,5 fois plus longs que pour l'ensemble des résidents de la région.

CARTE 5 TEMPS D'ACCÈS MOYEN À UN ÉQUIPEMENT SPORTIF

Les communes les plus éloignées des équipements sportifs sont situées dans l'est des Alpes-de-Haute-Provence et l'arrière-pays niçois



Lecture : pour plus de la moitié des habitants des grands pôles urbains, le temps d'accès moyen à un équipement sportif est inférieur ou égal à 10 mn. Pour tous les habitants des communes de l'espace rural les plus éloignées, le temps d'accès moyen est supérieur à 15 mn. Il est même supérieur à 30 mn pour 20 % d'entre eux.
Sources : DRJSCS, RES 2012 - Insee, RP 2009, Distancier Odomatrix aux heures creuses

Source : Insee - Analyse n° 32, « Équipements sportifs. Dans un espace rural bien doté, les temps d'accès restent élevés », juin 2013.

• Des problèmes d'aménagements des sites persistent pour les personnes à mobilité réduite

Plus d'un équipement sur deux est accessible aux personnes en situation de handicap moteur (16,5 équipements pour 10 000 habitants). Si un peu plus de la moitié des équipements sont accessibles, seuls 17 % ont des sanitaires adaptés et 19 % des vestiaires adaptés.

Parmi les équipements les plus souvent accessibles pour la pratique, on trouve les salles multisports (69 %), les équipements d'athlétisme (64 %), les boulodromes (63 %). *A contrario*, les équipements les moins accessibles sont les parcours sportifs santé (29 %) et les équipements d'activité de forme et de santé (40 %).

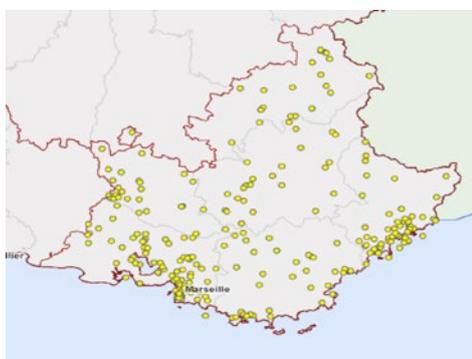
1.3. FOCUS SUR CERTAINS ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

TABLEAU 16 RÉPARTITION DES BASSINS DE NATATION SUR LE TERRITOIRE RÉGIONAL

	Nombre d'équipements	Répartition géographique
Alpes-de-Haute-Provence	27	10 %
Hautes-Alpes	25	9 %
Alpes-Maritimes	60	22 %
Bouches-du-Rhône	87	31 %
Var	41	15 %
Vaucluse	37	13 %
Région	277	100 %

Source : Ministère chargé des Sports – Recensement des équipements sportifs 2016 – Traitement DRDJSCS PACA et ORM.

CARTE 6 RÉPARTITION DES BASSINS DE NATATION SUR LE TERRITOIRE RÉGIONAL



Source : Ministère chargé des Sports – Recensement des équipements sportifs 2016 – Traitement DRDJSCS PACA et ORM.

TABLEAU 17 RÉPARTITION DES TERRAINS DE GRANDS JEUX PAR DÉPARTEMENT

	Nombre d'équipements	Répartition géographique
Alpes-de-Haute-Provence	235	5 %
Hautes-Alpes	308	7 %
Alpes-Maritimes	872	19 %
Bouches-du-Rhône	1 732	37 %
Var	1 009	21 %
Vaucluse	565	12 %
Région	4 721	100 %

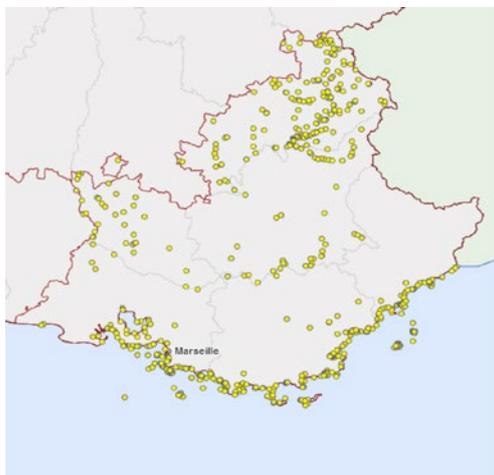
Source : Ministère chargé des Sports – Recensement des équipements sportifs 2016 – Traitement DRDJSCS PACA et ORM.

CARTE 7 RÉPARTITION DES TERRAINS DE GRANDS JEUX SUR LE TERRITOIRE RÉGIONAL

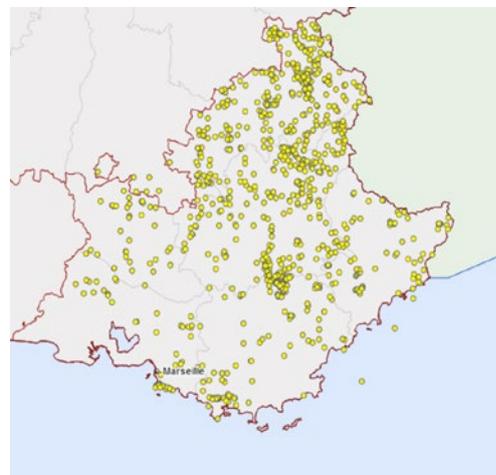


Source : Ministère chargé des Sports – Recensement des équipements sportifs 2016 – Traitement DRDJSCS PACA et ORM.

CARTES 8 ET 9 RÉPARTITION DES ACTIVITÉS NAUTIQUES ET DE MONTAGNE SUR LE TERRITOIRE RÉGIONAL

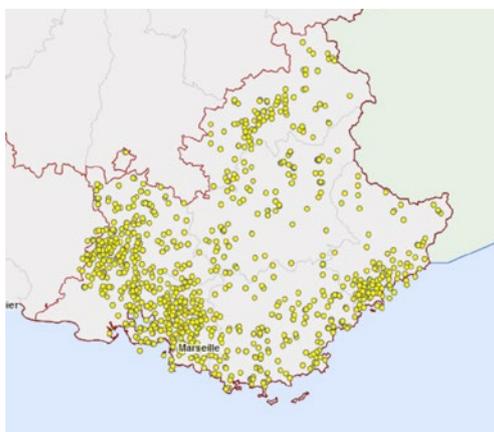


Dans les activités nautiques, importance des sites d'activités aquatiques et nautiques ; des ports de plaisance et des zones de mouillage ; des activités de canoë-kayak et disciplines associées, etc. même sur les territoires alpins, comme le lac de Serre-Ponçon (05).

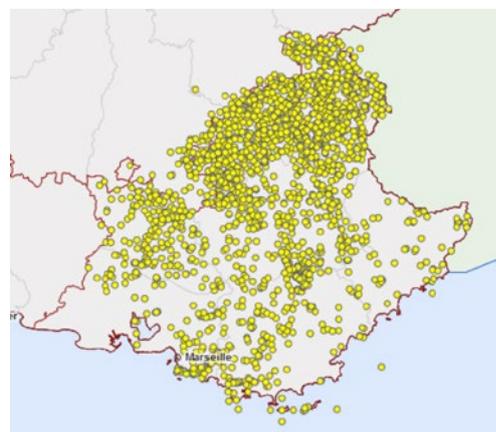


Dans les activités de montagne, importance des pistes de ski et de ski nordique ; des aires d'atterrissage et de décollage et autres sites d'activités aériennes ; des sites d'escalade en falaise ; etc.

CARTES 10 ET 11 RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DE CAMPAGNE ET AUTRES ACTIVITÉS DE SPORTS DE NATURE



Dans les activités de campagne, importance des activités équestres dans le Vaucluse et de golf principalement sur le littoral.



Dans les autres activités de sports de nature, importance des sites d'escalade, des boucles de randonnée, des sites de canyoning, des activités de spéléologie...

Source : Ministère chargé des Sports – Recensement des équipements sportifs 2016 – Traitement DRDJSCS PACA et ORM.

TABLEAU 18 RÉPARTITION DES ÉQUIPEMENTS D'ACTIVITÉS NAUTIQUES PAR DÉPARTEMENT

	Nombre d'équipements	Répartition géographique
Alpes-de-Haute-Provence	50	5 %
Hautes-Alpes	309	32 %
Alpes-Maritimes	202	21 %
Bouches-du-Rhône	183	19 %
Var	175	18 %
Vaucluse	38	4 %
Région	957	100 %

Source : Ministère chargé des Sports – Recensement des équipements sportifs 2016 – Traitement DRDJSCS PACA et ORM.

2. LA SYNTHÈSE DES DÉBATS DE L'ATELIER



Source : ORM.

3. LES PROPOSITIONS D'ACTIONS QUI SE DÉGAGENT DES ÉCHANGES

Plusieurs thématiques se sont dégagées des échanges et ont donné lieu à des arbitrages pour pouvoir proposer quatre actions à mettre prioritairement en œuvre dans les prochaines années. Le groupe a aussi validé le diagnostic, qui est devenu un « diagnostic partagé ».

Proposition 1

La proposition centrale de cet atelier est basée sur la création d'un observatoire régional appuyé par la nomination de référents et techniciens à chaque échelon territorial.

Ces actions opérationnelles seront organisées en trois phases :

1. Phase 1 : lancer des consultations territoriales avec le mouvement sportif, les professionnels, les clubs sportifs, les jeunes pour identifier les besoins d'équipements structurants attendus. Identifier les ressources nécessaires pour entretenir ses équipements. Valoriser l'existant pour partager les espaces et les équipements. Cette phase est essentielle pour la qualité de mise en œuvre des phases suivantes. Envisager en priorité la rénovation des équipements avant de penser à en créer de nouveaux.

2. Phase 2 : réaliser le diagnostic quantitatif et qualitatif. Identifier des critères/indicateurs harmonisés. Géolocaliser les équipements au niveau intercommunal → réaliser une cartographie. Mieux identifier le rôle du Crige (Centre régional de l'information géographique).

3. Phase 3 : évaluer et réguler : création d'une commission partagée dont l'objectif serait de faire évoluer les besoins, être force de proposition pour la mise en œuvre d'actions. Les échanges, les critères y seraient harmonisés pour des données inter-opérationnelles.

- Faire le lien avec les autres ateliers (emploi/formation/économie, tourisme...).
- Exploiter davantage les RES (évolué).
- Travailler sur l'investissement, la rénovation, l'utilisation et le fonctionnement (rôle de l'observatoire).

Les pistes de travaux prioritaires qui ressortent des échanges de l'atelier :

- Sports de nature
- Équipements multimodaux
- Piscines et bassins

Proposition 2

Prendre en compte l'accessibilité au sens large et tenir compte des transports. Cela implique aussi la structuration du territoire.

Proposition 3

Développer les partenariats (conventions) entre les associations, les communes, les établissements scolaires pour pouvoir en augmenter l'accès. Mutualiser les équipements.

Proposition 4

Faire remonter les informations au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) lors des consultations publiques par les conseils départementaux.



06

L'EMPLOI ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE VIE DES PROFESSIONNELS DU SPORT

L'ESSENTIEL DE L'ATELIER

En Provence - Alpes - Côte-d'Azur, 25 500 personnes ont un emploi dans les activités liées au sport, dont 14 000 dans le secteur sportif au sens strict. Ces effectifs de professionnels sportifs, très majoritairement masculins, ont augmenté ces dernières années (+ 3 %). Le premier métier exercé dans le secteur sportif à titre principal est celui d'encadrant sportif (10 500 personnes).

16 000 personnes détiennent une carte professionnelle valide pour encadrer une ou plusieurs disciplines sportives. La moitié d'entre elles se positionnent plus spécifiquement sur une activité de pleine nature.

Le statut de professionnel libéral (et plus précisément de micro-entrepreneur) et le dispositif des emplois d'avenir ont boosté cette croissance de l'emploi sportif. Nombreux sont les professionnels à posséder dorénavant un double statut de salarié et de professionnel libéral et à être pluriactifs. Cette forme d'emploi atypique, auparavant spécifique à l'emploi dans les sports de nature, est aujourd'hui étendue à l'ensemble des disciplines sportives (en ville comme en zone rurale ou en territoire alpin).

Se pose aujourd'hui la question de la qualité de ces emplois et du devenir des emplois aidés dans un contexte de suppression de la plupart des dispositifs d'aide à l'emploi et de baisses drastiques (régionale et nationale) des subventions accordées au monde associatif.

Dans ce cadre, l'ensemble des partenaires s'inquiètent du risque grandissant de précarité de l'emploi des personnes exerçant dans le champ du sport.

Quelle offre de formation pour accompagner ces évolutions et les travailleurs surtout les plus fragilisés ? Plusieurs interrogations ont ainsi été soulevées :

-le maillage des organismes de formation correspond-il aux besoins réels des territoires ? Il semble difficile de construire une offre de formation de proximité.

- le contenu pédagogique des diplômes ne couvre pas l'ensemble des besoins des entreprises, notamment en matière de gestion-comptabilité, de gestion de ressources humaines, domaines de plus en plus incontournables pour maintenir une structure associative ou marchande sur le long terme. Pour autant, les diplômes du ministère chargé des sports ont été rénovés assez régulièrement afin de rester raisonnablement connectés à la réalité.

- le développement des liens entre l'organisme de formation et les employeurs doit se poursuivre afin de suivre les évolutions, d'adapter les formations aux besoins des employeurs et à l'environnement économique et social.

Enfin, l'accès à la formation tout au long de la vie est un droit pour chacun. Or, la réalité montre que libérer un salarié pour une longue période de formation n'est pas toujours possible pour l'employeur. Inversement, les salariés à temps partiel rencontrent beaucoup plus de difficultés à accéder à une formation à temps complet.

La construction du parcours d'un professionnel du secteur sportif passe de façon incontournable par une, et souvent plusieurs périodes de formation. L'accès à la formation et aux aides financières doit être au cœur des discussions des acteurs du sport.

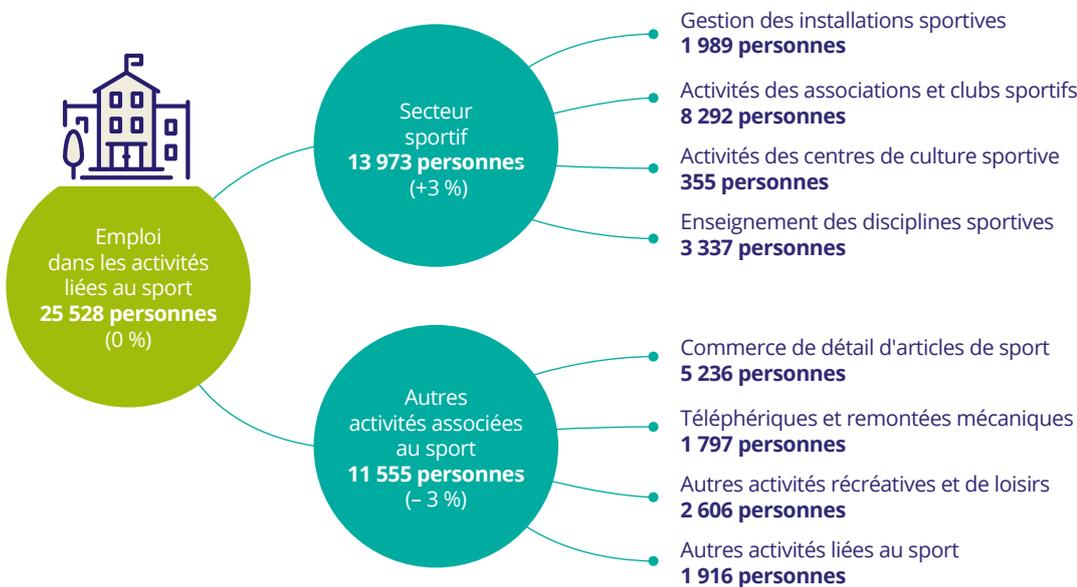
1. LE DIAGNOSTIC RÉGIONAL

1.1. L'EMPLOI DANS LES ACTIVITÉS LIÉES AU SPORT EN PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

• 25 000 personnes travaillent dans les activités liées au sport

Note préalable : Dans cette partie, on s'intéresse à l'activité des employeurs du sport quels que soient les métiers exercés au sein du secteur (techniques, administratifs...). Le secteur peut être identifié à travers plusieurs codes spécifiques aux activités sportives de la nomenclature d'activités françaises (NAF).

SCHÉMA 1 L'EMPLOI DANS LES ÉTABLISSEMENTS DES ACTIVITÉS LIÉES AU SPORT



Source : Insee - RPLR 2011-2015, millésimé 2013 - Traitement ORM.

• 14 000 personnes travaillent plus précisément dans le secteur sportif

14 000 personnes exercent un métier dans le secteur du sport (emploi à titre principal) :

- 41 % de femmes (↘) ;
- 12 % ont moins de 25 ans (↘) ; 13 % ont plus de 55 ans (↗).

Un quart d'entre elles sont des non-salariés (employeurs ou travailleurs indépendants) (↗).

Parmi les salariés :

- 73 % de CDI et fonctionnaires (+ 5 pts) (↗)
- 20 % de CDD y compris contrats saisonniers (↘)
- 5 % d'apprentis et stagiaire et 3 % de contrats aidés (↗)

On observe une hausse des effectifs de la fonction publique territoriale (80 % de titulaires).

TABEAU 19 RÉPARTITION DES EMPLOIS SELON L'ACTIVITÉ DE L'EMPLOYEUR EN 2008 ET 2013

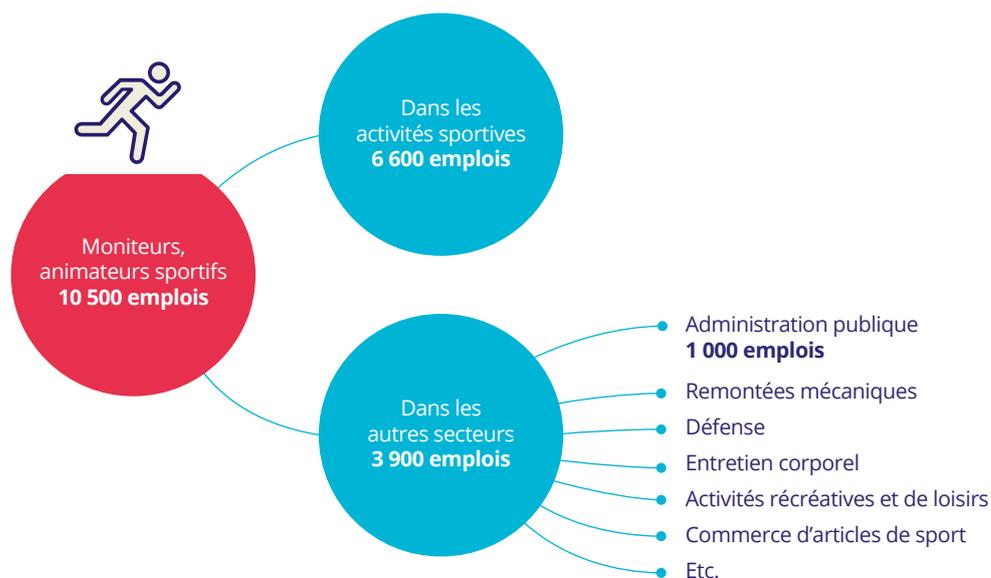
	2008	2013	Évolution 2008-2013
Gestion d'installations sportives	1 998	1 989	0 %
Activités de clubs de sports	7 245	7 654	+ 6 %
Activités des centres de culture physique	58	355	+ 512 %
Autres activités liées au sport	412	638	+ 55 %
Enseignement de disciplines sportives	3 846	3 337	- 13 %
Total secteur sportif	13 559	13 953	+ 3 %
Construction de bateaux de plaisance	557	420	- 25 %
Fabrication de bicyclettes et...	28	21	- 25 %
Fabrication d'articles de sport	301	291	- 3 %
Commerce de détail d'articles de sport...	6 218	5 236	- 16 %
Téléphériques et remontées mécaniques	1 720	1 797	+ 4 %
Location d'articles de loisirs et de sport	404	619	+ 53 %
Activités parcs d'attractions et à thème	532	565	+ 6 %
Autres activités récréatives et de loisirs	2 163	2 606	+ 20 %
Total autres activités liées au sport	11 923	11 555	- 6 %
Total activités liées au sport	25 484	25 529	0 %

Source : Insee - RPLR 2011-2015, millésimé 2013 et RPLR 2006-2010, millésimé 2008 - Traitement ORM.

1.2. L'EMPLOI DANS L'ENCADREMENT SPORTIF

SCHÉMA 2 L'EMPLOI DANS LE MÉTIER D'ENCADRANT SPORTIF, EN RÉGION

Note préalable : Dans cette partie, on s'intéresse aux métiers exercés par les actifs en emploi quel que soit le secteur d'activité.



Source : Insee - RPLR 2011-2015, millésimé 2013 - Traitement ORM.

10 500 personnes exercent le métier d'encadrant sportif (moniteur ou animateur sportif) :

- 32 % de femmes (↗) ;
- 14 % ont moins de 25 ans (↘) ; 13 % ont plus de 55 ans (↗).

Un tiers d'entre elles ont le statut de non-salarié (dont micro-entrepreneurs) (↗).

Parmi les salariés :

- 62 % de CDI et fonctionnaires (→)
- 30 % de CDD y compris contrats saisonniers (↘)
- 5 % d'apprentis et stagiaires (→)
- 3 % de contrats aidés (→)

Les emplois d'avenir : plus de 700 embauches entre 2013 et 2016 (75 % dans les clubs et associations sportives).

1.3. LES ÉDUCATEURS SPORTIFS POSSÉDANT UNE CARTE PROFESSIONNELLE VALIDE

Pour exercer à titre professionnel une activité d'encadrant sportif (que ce soit comme emploi principal ou comme emploi secondaire), il faut posséder une carte professionnelle.

En région, 16 000 personnes possèdent une carte professionnelle valide. Près de la moitié d'entre elles encadrent des sports de nature.

TABLEAU 20 RÉPARTITION DES DÉTENTEURS DE CARTES PROFESSIONNELLES SELON L'ACTIVITÉ PRÉDOMINANTE

Famille d'activités prédominante	Nombre d'éducateurs
1 - Généralistes	3 568
2 - Sports collectifs	937
3 - Sports individuels	771
4 - Sports d'opposition	858
5 - Sports de nature	7 780
6 - Activités de la forme et de la force	2 146
Total région	16 060

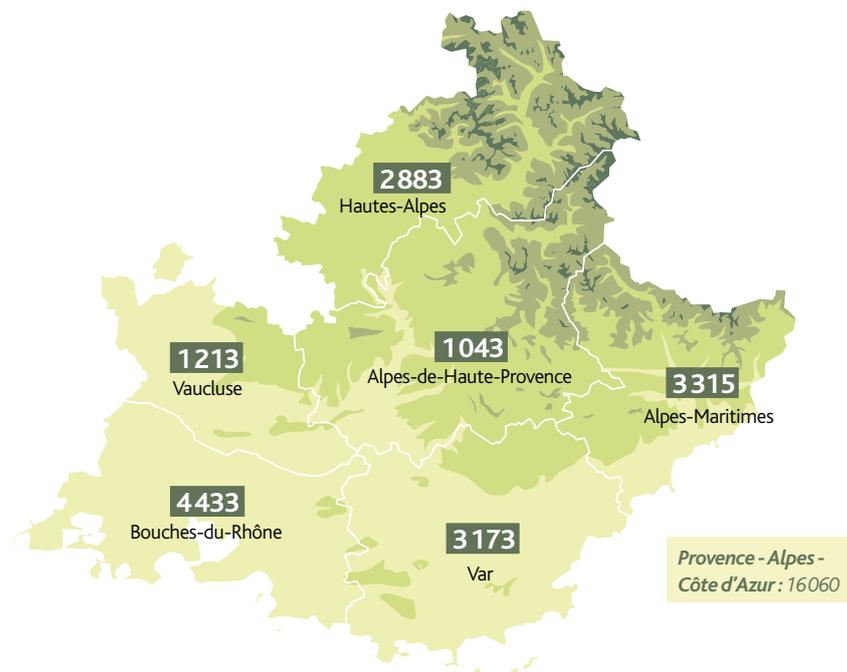
Source : PRNSN - Enquête sur les éducateurs sportifs 2016 - Traitement ORM.

Les éducateurs sportifs peuvent être identifiés à travers trois profils :

- **Le monoactif sportif** : l'encadrant sportif tire ses revenus d'une seule activité sportive.
- **Le pluriactif sportif** cumule les activités sportives encadrées.
- **Le pluriactif** cumule une activité d'encadrement sportif et une activité professionnelle dans un autre secteur économique.

Ces profils étaient observés dans les sports de nature mais ils s'étendent aujourd'hui à l'ensemble des encadrants sportifs.

**CARTE 12 RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES
AYANT UNE CARTE PROFESSIONNELLE**



Source : PRNSN - Enquête sur les éducateurs sportifs 2016 - Traitement ORM.

1.4. LES EMPLOIS D'AVENIR DANS LE SPORT

Près de 700 embauches d'emplois d'avenir ont été réalisées depuis la création du dispositif. Ce sont majoritairement des hommes (75 % des signataires).

9 % ont signé un CDI. Un peu plus de la moitié des contrats sont signés pour trois ans.

Neuf contrats sur dix sont à temps plein.

Les deux tiers des jeunes sont peu ou pas diplômés conformément au dispositif (65 % des hommes et 58 % des femmes).

Les trois quarts des emplois d'avenir occupent un poste d'animateur sportif, surtout les hommes, car la moitié des jeunes femmes embauchées occupent plutôt un poste administratif.

La moitié des embauches sont réalisées par un employeur domicilié dans les Bouches-du-Rhône.

2. LA SYNTHÈSE DES DÉBATS DE L'ATELIER



Source : ORM.

3. LES PROPOSITIONS D'ACTION QUI SE DÉGAGENT DES ÉCHANGES

Six thématiques se sont dégagées des échanges et ont donné lieu à des arbitrages pour pouvoir proposer trois actions à mettre prioritairement en œuvre dans les prochaines années. Le groupe a aussi validé le diagnostic, qui est devenu un « diagnostic partagé ».

1. Le repérage des besoins des employeurs en termes d'emploi et de compétences : « sourcing », GPECT (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences du territoire) pour adapter les formations aux besoins et, de fait, pour une meilleure employabilité des personnes formées.
2. Des actions de formation dirigées vers les employeurs associatifs : informer et sensibiliser sur le rôle d'employeur. Cela induit des actions de formation soulignant le rôle d'un employeur, la GRH, etc. Il est préconisé de saisir des DLA (dispositif local d'accompagnement) / Groupement d'employeur / CRIB (centre de ressources et d'information des bénévoles)/Uniformation, etc.
3. Le financement des formations pour les personnes qui ne peuvent pas ou plus bénéficier des aides de droit commun (« les trous dans la raquette ») : reprendre l'idée du dispositif régional d'intervention régionale pour l'investissement social (IRIS) Sport.
4. La construction de parcours de formation personnalisé : faire évoluer les contenus de formation pour une meilleure employabilité (biquilification/modules complémentaires marketing, animation de soirée, gestion et comptabilité, etc.).
5. Veiller à une couverture territoriale en matière d'apprentissage : développer l'apprentissage sur les territoires carencés (04/05 hors L'Argentière-la-Bessée/arrière-pays du 84 et du 83) ; accès à une formation de l'Animation et du Sport à moins d'une heure de trajet. Le service public a pour rôle d'assurer ce maillage territorial.
6. L'aide à la création d'entreprise. Deux cas :
 - Le cas des micro-entrepreneurs : ce statut est souvent subi et entraîne des conflits avec le milieu fédéral. L'idée serait de mieux informer sur les risques (cf. le dépliant publié par la préfecture/DDVA du 06) ;
 - Le cas des futurs créateurs d'entreprise : l'objectif est de les aider à définir le type de structure vers lequel s'orienter dans le cadre de leur projet de création d'entreprise sportive. Améliorer l'information en direction des créateurs d'entreprise.

Les actions prioritaires choisies par le groupe

Pour l'emploi

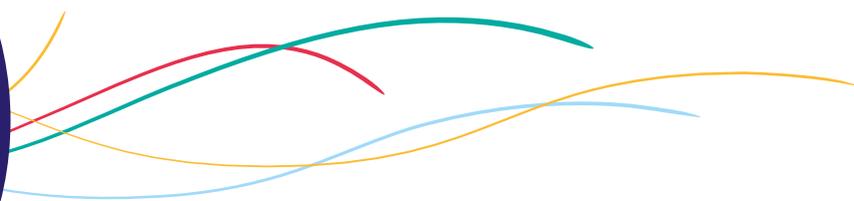
- Des actions de formation dirigées vers les employeurs associatifs.
- Le repérage des besoins des employeurs en termes d'emploi et de compétences.

Pour la formation

- La construction de parcours de formation personnalisés.

GLOSSAIRE

- ARS** : Agence régionale de la santé
- BEP** : Brevet d'enseignement professionnel
- CAP** : Certificat d'aptitude professionnel
- CCI** : Chambre de commerce et d'industrie
- CDD** : Contrat à durée déterminée
- CDI** : Contrat à durée indéterminée
- CDOS** : Comité départemental olympique et sportif
- CMAR** : Chambre des métiers et de l'artisanat
- CNDS** : Centre national de développement du sport
- Creps** : Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive
- CUI-CAE** : Contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement à l'emploi
- DDVA** : Délégation départementale à la vie associative
- DLA** : Dispositif local d'accompagnement
- DRDJSCS** : Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- DUT GEA** : Diplôme universitaire de technologie gestion des entreprises et des administrations
- FF** : Fédération française
- GRH** : Gestion des ressources humaines
- Injep** : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
- Insee** : Institut national de la statistique et des études économiques
- Insep** : Institut national du sport, de l'expertise et de la performance
- MEOS** : Mission des études, de l'observation et des statistiques du ministère en charge des sports.
- PE** : Pôle espoir
- PF** : Pôle France
- PFJ** : Pôle France jeunes
- PPF** : Projet de performance fédéral
- PSQS** : Portail de suivi quotidien des sportifs
- RES** : Recensement des équipements sportifs
- RPLR** : Recensement de la population au lieu de résidence
- SFR** : Structures fédérales régionales
- SHN** : Sportif de haut niveau
- VAE** : Validation des acquis de l'expérience
- VTT** : Vélo tout terrain



DIAGNOSTICS POUR LE SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT EN PROVENCE – ALPES – CÔTE D'AZUR

SCHÉMA PILOTÉ PAR LA DRDJSCS

Comment permettre aux sportifs de haut niveau d'accéder plus rapidement au marché du travail ? Quelles possibilités de reconversion pour ces professionnels ? Quel impact du sport professionnel sur les territoires de la région ? Quels sont les besoins des employeurs de la région en termes d'emploi et de compétences ?

L'élaboration d'un schéma régional de développement du sport a permis de poser des diagnostics partagés autour de ces questionnements avec l'ensemble des acteurs du champ. Outre la thématique de l'emploi et la formation des professionnels du sport, ce sont aussi les questions de gouvernance, de développement économique, d'accessibilité aux équipements et à l'offre de pratique sportive pour tous les publics, ou encore d'aménagement éco-responsable des territoires qui ont été abordées dans le cadre des ateliers organisés par la DRDJSCS et la Région et coordonnés par l'ORM.

Cette publication présente les éléments de diagnostics partagés issus de ces ateliers autour des cinq thématiques traitées, ainsi que les grandes orientations communes et les pistes d'action prioritaires pour les années à venir identifiées par les acteurs ayant contribué à cette démarche participative. Il constitue donc un cadre de référence commun à l'ensemble des partenaires et pose les bases opérationnelles pour un développement du sport en prise avec la réalité et les enjeux régionaux.

CETTE PUBLICATION A ÉTÉ COMMANDITÉE PAR LA DRDJSCS



Observatoire Régional des Métiers

41, la Canebière - 13001 Marseille - Tél. 04 96 11 56 56 - Fax 04 96 11 56 59 - E-mail info@orm-paca.org

Retrouvez l'ensemble de nos publications en ligne sur : www.orm-paca.org